Schilo
Découvrir Jésus

FICHE D'ÉTUDE BIBLIQUE

PLA010 · LES DIX PLAIES D'EGYPTE

La neuvième plaie d’Égypte : les ténèbres

La neuvième plaie d’Égypte, rapportée dans Exode 10.21-29, constitue l’avant-dernier jugement précédant la délivrance d’Israël. Après la destruction des ressources agricoles provoquée par la grêle…

EN BREF

L'article analyse la neuvième plaie d'Égypte, où les ténèbres plongent l'Égypte pendant trois jours, contrastant avec la lumière maintenue chez les Israélites. Cette plaie marque une étape vers la libération des Israélites, soulignant la souveraineté divine et la distinction entre Israël et l'Égypte, tout en préparant le jugement final. L'obscurité remet en question le culte égyptien du soleil.

LECTURE	RÉFÉRENCES	LIVRES CITÉS	NIVEAU
173 min	179	14	Moyen

PUBLIC	PUBLIÉE	MISE À JOUR
Intermédiaire	09/11/2026	10/11/2026

CLASSEMENT

THÈME	Exode et confrontation avec Pharaon
THÈME	Histoire biblique
SÉRIE	Plaies d'Égypte

PERSONNAGES
Moïse · Pharaon

LIEUX
Égypte · pays de Gosen

PÉRIODES
temps des plaies d'Égypte

MOTS-CLÉS
plaies d'Égypte · ténèbres · lumière · Pharaon · Moïse

NOTIONS
souveraineté divine · distinction entre Israël et Égypte

RÉFÉRENCES BIBLIQUES
Ex 10,21-29 · Gn 1,3 · Ex 9,22-25 · Ex 10,12-15 · Ex 8,18-19 · Ex 9,26

SOURCE
https://schilo.org/pla010-la-neuvieme-plaie-degypte-les-tenebres-academique/

EXPORTÉE LE
10/11/2026

DROITS
© 2026 Schilo — Tous droits réservés

SOMMAIRE

Introduction générale 2
1. La neuvième plaie dans le récit de l’Exode 3
2. Le texte biblique et son organisation (Exode 10.21-29) 6
3. Le contexte historique et les conséquences de la neuvième plaie 12
3.15. Tableau comparatif des principales hypothèses naturelles 18
4. La portée théologique de la neuvième plaie 20
4.21. Synthèse théologique de la neuvième plaie 30
5. Commentaire - Les ténèbres d’Égypte et la résistance de Pharaon 31
5.20. Synthèse du commentaire 42
6. Conclusion générale - La neuvième plaie d’Égypte : les ténèbres 43
Lexique 48

RÉSUMÉ

L'article "PLA010 - La neuvième plaie d’Égypte : les ténèbres" explore la neuvième plaie décrite dans Exode 10:21-29. Cette plaie, consistant en trois jours de ténèbres sur l'Égypte, est le dernier jugement avant la libération des Israélites. Les ténèbres diffèrent des précédentes plaies qui affectaient les ressources matérielles ou la santé. Ici, un élément fondamental de la vie, la lumière, est touché. Les Israélites continuent à avoir de la lumière dans leurs demeures, soulignant une distinction divine entre eux et les Égyptiens. L'article souligne que cette plaie, sans avertissement préalable à Pharaon, marque un point crucial dans le récit biblique. Le contraste entre Israël et l'Égypte est reflété dans la capacité de Dieu à contrôler la lumière. La réaction de Pharaon révèle son endurcissement malgré la gravité des jugements divins. La plaie met également en lumière la confrontation implicite avec les croyances religieuses égyptiennes centrées sur le culte solaire. L'obscurité symbolise le désavènement des dieux égyptiens devant le Dieu d'Israël. Enfin, ce jugement prépare le terrain pour le jugement final et la libération d'Israël. Les interactions entre Moïse et Pharaon deviennent particulièrement tendues, annonçant la rupture décisive qui précédera le départ d'Israël.

Introduction générale

La neuvième plaie d’Égypte, rapportée dans Exode 10.21-29, constitue l’avant-dernier jugement précédant la délivrance d’Israël. Après la destruction des ressources agricoles provoquée par la grêle et les sauterelles, l’Égypte est plongée dans d’épaisses ténèbres pendant trois jours. Alors que les Égyptiens demeurent dans l’obscurité, les Israélites disposent de lumière dans leurs habitations. Ce contraste manifeste la souveraineté du Dieu d’Israël sur la création et annonce l’approche du jugement décisif contre les premiers-nés. La réaction de Pharaon révèle cependant que, malgré l’intensification des plaies, son refus d’obéir demeure entier.

1. La neuvième plaie dans le récit de l’Exode

1.1. Une nouvelle étape dans la confrontation entre Dieu et Pharaon

Depuis le début des plaies, Dieu manifeste progressivement son autorité sur l’Égypte.

Les premiers jugements ont atteint les eaux du Nil, les animaux, les hommes et les conditions de vie du pays.

Les septième et huitième plaies ont particulièrement frappé les ressources agricoles.

La grêle a détruit une partie des cultures et des arbres (Exode 9.22-25).

Les sauterelles ont ensuite dévoré la végétation épargnée par cette catastrophe (Exode 10.12-15).

Malgré ces événements, Pharaon refuse toujours de libérer Israël.

La neuvième plaie intervient donc dans un contexte d’affaiblissement du royaume égyptien et de résistance persistante du souverain.

Cependant, elle se distingue nettement des jugements précédents.

Elle ne provoque pas directement une nouvelle destruction agricole ou une maladie.

Elle atteint un élément fondamental de l’existence : la lumière.

1.2. Un jugement annoncé sans nouvelle négociation préalable

Les plaies précédentes comportaient fréquemment un avertissement adressé à Pharaon.

Moïse se présentait devant le souverain et lui transmettait l’ordre divin de laisser partir Israël.

Dans Exode 10.21, la neuvième plaie commence différemment.

Dieu s’adresse directement à Moïse et lui ordonne d’étendre sa main vers le ciel.

Le texte ne rapporte pas, avant l’apparition des ténèbres, une nouvelle entrevue au cours de laquelle Pharaon aurait été averti.

Cette particularité mérite d’être soulignée.

Elle rapproche la neuvième plaie de certains jugements précédents qui surviennent sans avertissement immédiatement rapporté.

Il ne faut cependant pas en conclure que Pharaon ignorait les exigences divines.

Depuis le début de la confrontation, il connaît parfaitement l’ordre de laisser partir les Israélites.

La neuvième plaie intervient donc après une longue succession de refus.

1.3. La place particulière de la neuvième plaie

La neuvième plaie précède immédiatement l’annonce du jugement contre les premiers-nés.

Cette position lui confère une importance particulière.

Les ténèbres constituent l’avant-dernier signe de la confrontation.

Elles annoncent une transition entre les catastrophes qui ont frappé le pays et le jugement final qui conduira au départ d’Israël.

Le récit présente ainsi une progression dramatique.

Après la destruction des ressources matérielles, l’Égypte est privée de lumière pendant trois jours.

La dernière plaie atteindra ensuite les premiers-nés.

Cette succession souligne la gravité croissante des jugements divins.

1.4. La lumière dans la création biblique

Dans le récit de la création, la lumière apparaît dès le premier jour.

Genèse 1.3 rapporte la parole divine :

« Que la lumière soit ! »

La lumière est ensuite distinguée des ténèbres (Genèse 1.4-5).

Cette distinction appartient à l’ordre établi par Dieu dans sa création.

La neuvième plaie peut être rapprochée de ce récit fondateur.

Celui qui a fait apparaître la lumière possède également l’autorité sur les ténèbres.

Il convient toutefois de distinguer le rapprochement théologique de l’affirmation explicite du texte.

Exode 10.21-29 ne cite pas directement Genèse 1.

La relation entre les deux passages repose sur leur présentation commune de la souveraineté divine sur la lumière et l’obscurité.

1.5. Une confrontation avec les conceptions religieuses égyptiennes

Le soleil occupait une place essentielle dans la religion de l’Égypte ancienne.

Plusieurs divinités lui étaient associées, notamment Rê, ainsi qu’Atoum et Amon-Rê dans différents contextes religieux.

Le soleil représentait la vie, l’ordre cosmique et la continuité du monde.

Le souverain égyptien entretenait également des liens symboliques et religieux avec les divinités solaires.

Dans ce contexte, une obscurité prolongée pouvait posséder une signification particulièrement forte.

La neuvième plaie manifeste que la lumière ne dépend pas ultimement des divinités honorées en Égypte, mais du Dieu d’Israël.

Cependant, le texte d’Exode 10 ne nomme aucune divinité égyptienne particulière.

L’interprétation de cette plaie comme une confrontation avec le culte solaire constitue donc une lecture historique et théologique plausible, et non une identification explicitement formulée dans le passage.

1.6. La distinction entre les Égyptiens et les Israélites

Exode 10.23 précise que les Égyptiens demeurent dans les ténèbres pendant trois jours.

En revanche, les Israélites disposent de lumière dans leurs habitations.

Cette distinction constitue l’un des éléments les plus importants du récit.

Elle montre que les ténèbres ne sont pas présentées comme une disparition universelle de la lumière.

Le jugement concerne l’Égypte, tandis que le peuple d’Israël bénéficie d’une situation différente.

Une telle distinction avait déjà été observée lors de plusieurs plaies précédentes.

Le pays de Gosen avait notamment été préservé des insectes et de la grêle (Exode 8.18-19 ; Exode 9.26).

La neuvième plaie reprend ce thème en l’appliquant à la lumière.

Elle manifeste ainsi la capacité de Dieu à distinguer son peuple au milieu des jugements.

1.7. Une nouvelle proposition de compromis

Après les trois jours de ténèbres, Pharaon appelle Moïse.

Il accepte désormais que les Israélites partent avec leurs enfants.

Cependant, il exige que les troupeaux restent en Égypte (Exode 10.24).

Cette proposition représente une évolution par rapport à la négociation précédente.

Lors de la huitième plaie, Pharaon avait voulu limiter le départ aux hommes (Exode 10.8-11).

Il accepte maintenant le départ des familles, mais cherche à conserver les animaux.

Moïse refuse cette restriction.

Les troupeaux doivent accompagner le peuple, car ils seront nécessaires au service de l’Éternel.

La libération demandée par Dieu ne peut être soumise aux conditions imposées par Pharaon.

1.8. Une rupture décisive entre Moïse et Pharaon

La dernière partie du récit présente une confrontation particulièrement tendue.

Pharaon ordonne à Moïse de quitter sa présence.

Il lui interdit de revenir le voir et le menace de mort s’il reparaît devant lui (Exode 10.28).

Moïse répond qu’il ne reverra plus son visage (Exode 10.29).

Cette déclaration marque une rupture importante dans les négociations.

Les entretiens répétés entre Moïse et Pharaon arrivent à leur terme.

Le récit se dirige désormais vers l’annonce du dernier jugement et la délivrance d’Israël.

La continuité narrative avec Exode 11.1-8 doit toutefois être prise en compte : l’annonce du dernier jugement peut être comprise comme appartenant à la même audience finale, avant le départ de Moïse décrit en Exode 11.8.

1.9. La portée théologique de la neuvième plaie

La neuvième plaie révèle plusieurs enseignements fondamentaux.

Elle manifeste d’abord la souveraineté de Dieu sur la lumière et les ténèbres.

Elle souligne ensuite la distinction établie entre Israël et l’Égypte.

Elle révèle également la persistance de l’endurcissement de Pharaon.

Enfin, elle prépare le jugement final qui conduira à la libération du peuple.

Les ténèbres ne constituent donc pas seulement un phénomène impressionnant.

Elles appartiennent à une révélation progressive de l’autorité divine.

Le Dieu qui a créé la lumière demeure souverain sur l’ordre naturel, les nations et l’histoire.

1.10. Objectif de l’étude

L’étude de la neuvième plaie nécessite d’examiner plusieurs dimensions complémentaires.

L’analyse du texte biblique permet de comprendre la succession des événements rapportés dans Exode 10.21-29.

L’étude historique éclaire l’importance de la lumière et du soleil dans la civilisation égyptienne.

L’examen des phénomènes naturels permet de considérer certaines hypothèses relatives à l’origine physique des ténèbres, sans les confondre avec les affirmations explicites du récit.

Enfin, l’analyse théologique met en évidence la souveraineté divine, la distinction entre Israël et l’Égypte, l’endurcissement de Pharaon et la préparation de la délivrance.

La neuvième plaie apparaît ainsi comme une étape décisive dans l’accomplissement du dessein de Dieu envers son peuple.

2. Le texte biblique et son organisation (Exode 10.21-29)

Le récit de la neuvième plaie est relativement bref, mais il possède une grande richesse narrative et théologique. En neuf versets, il présente l’ordre divin adressé à Moïse, l’apparition des ténèbres, leur durée de trois jours, la lumière conservée dans les habitations israélites, une nouvelle négociation avec Pharaon et la rupture définitive des entretiens. L’analyse de ces différentes étapes permet de comprendre la place particulière de ce jugement dans la progression des dix plaies d’Égypte.

2.1. L’organisation générale du passage

Exode 10.21-29 peut être divisé en cinq parties principales.

PARTIE	RÉFÉRENCE BIBLIQUE	CONTENU
1	Exode 10.21	L’ordre divin d’étendre la main vers le ciel
2	Exode 10.22-23	L’apparition des ténèbres et leur durée de trois jours
3	Exode 10.24-26	La nouvelle proposition de Pharaon et la réponse de Moïse
4	Exode 10.27	L’endurcissement du cœur de Pharaon
5	Exode 10.28-29	La menace de mort et la rupture des négociations

Cette organisation révèle deux mouvements complémentaires.

Le premier concerne la manifestation de la puissance divine sur la création.

Le second concerne la réaction politique et spirituelle de Pharaon.

Les ténèbres conduisent le souverain à proposer une nouvelle concession, mais elles ne produisent pas l’obéissance demandée.

Le récit s’achève donc sur une rupture qui prépare le dernier jugement.

2.2. Exode 10.21 - L’ordre divin adressé à Moïse

Dieu ordonne à Moïse d’étendre sa main vers le ciel afin que des ténèbres couvrent l’Égypte.

Cette instruction reprend un geste déjà présent dans plusieurs plaies précédentes.

Moïse étend sa main ou son bâton, et le jugement annoncé s’accomplit.

Lors de la grêle, il avait étendu son bâton vers le ciel (Exode 9.22-23).

Lors de l’invasion des sauterelles, il avait également étendu sa main sur l’Égypte (Exode 10.12-13).

La répétition de ce geste souligne le rôle de Moïse comme représentant de Dieu.

Cependant, le pouvoir ne réside pas dans le geste lui-même.

Le texte attribue l’efficacité du jugement à l’autorité divine.

Moïse agit conformément à la parole de l’Éternel.

2.3. Des ténèbres que l’on peut sentir

Exode 10.21 contient une expression particulièrement remarquable.

Selon la traduction Louis Segond, Dieu annonce des ténèbres « telles qu’on puisse les toucher ».

Cette formulation traduit une expression hébraïque dont l’interprétation exacte est discutée.

Elle souligne, dans tous les cas, le caractère exceptionnellement intense de l’obscurité.

Il ne s’agit pas simplement de la diminution ordinaire de la lumière au coucher du soleil.

Le récit décrit une obscurité profonde qui affecte directement les conditions de vie.

L’expression peut être comprise comme une manière particulièrement forte de décrire des ténèbres oppressantes.

Elle ne permet toutefois pas, à elle seule, d’identifier leur cause physique.

Le texte insiste sur leur intensité et sur leur origine divine.

2.4. Exode 10.22 - L’accomplissement immédiat de l’ordre divin

Moïse obéit à l’instruction reçue.

Il étend sa main vers le ciel.

Le récit rapporte alors que d’épaisses ténèbres couvrent tout le pays d’Égypte pendant trois jours.

La succession est directe.

Dieu donne l’ordre.

Moïse accomplit le geste demandé.

Les ténèbres apparaissent.

Cette structure narrative rappelle plusieurs plaies précédentes.

Elle met en évidence l’efficacité de la parole divine et l’obéissance de Moïse.

Le texte ne mentionne aucune intervention des magiciens égyptiens.

Ceux-ci avaient déjà manifesté leur impuissance lors des plaies précédentes, notamment pendant les ulcères (Exode 9.11).

La confrontation se concentre désormais sur Dieu, Moïse et Pharaon.

2.5. La durée de trois jours

Exode 10.22 précise que les ténèbres durent trois jours.

Cette indication constitue un repère chronologique explicite.

Contrairement à plusieurs autres plaies, dont la durée exacte n’est pas indiquée, la neuvième possède une durée déterminée.

Le nombre trois apparaît fréquemment dans les récits bibliques.

Cependant, il serait excessif d’attribuer automatiquement à cette durée une signification symbolique particulière.

Dans Exode 10, les trois jours désignent d’abord la période pendant laquelle les ténèbres couvrent l’Égypte.

La portée théologique du jugement réside principalement dans la manifestation de la souveraineté divine et dans la distinction entre les Égyptiens et les Israélites.

2.6. Exode 10.23 - L’immobilité des Égyptiens

Le récit précise que les Égyptiens ne se voient pas les uns les autres.

Il ajoute que personne ne se lève de sa place pendant trois jours.

Cette description souligne l’intensité des ténèbres et leurs conséquences sur la vie quotidienne.

Dans une société dépendante de la lumière naturelle, une obscurité aussi profonde pouvait empêcher de nombreuses activités.

Les déplacements devenaient difficiles.

Les travaux agricoles et artisanaux étaient perturbés.

Les échanges et les activités administratives pouvaient également être affectés.

Cependant, le texte ne fournit pas de description détaillée des conséquences économiques de cette plaie.

Ces effets doivent donc être considérés comme des déductions plausibles, et non comme des informations explicitement rapportées.

L’affirmation selon laquelle personne ne se lève de sa place met surtout en valeur la paralysie provoquée par le jugement.

2.7. La lumière dans les habitations des Israélites

Exode 10.23 établit un contraste essentiel.

Alors que les Égyptiens demeurent dans les ténèbres, les Israélites disposent de lumière dans leurs habitations.

Cette distinction manifeste le caractère déterminé du jugement.

Les ténèbres ne sont pas présentées comme un phénomène affectant indistinctement toutes les populations.

Le texte souligne que le peuple de l’alliance bénéficie d’une situation différente.

Il ne précise toutefois pas par quel moyen cette lumière est conservée.

Il serait donc imprudent d’affirmer qu’il s’agissait nécessairement de la lumière solaire, d’un éclairage surnaturel particulier ou de lampes ordinaires.

L’élément explicitement affirmé est la présence de lumière dans les habitations israélites.

Cette précision suffit à manifester la distinction établie par Dieu.

2.8. Exode 10.24 - Une nouvelle concession de Pharaon

Après le récit des ténèbres, Pharaon fait appeler Moïse.

Il accepte désormais que les Israélites partent servir l’Éternel avec leurs enfants.

Cependant, il exige que leurs troupeaux demeurent en Égypte.

Cette proposition constitue une évolution par rapport à la négociation précédente.

Lors de la huitième plaie, Pharaon avait proposé de laisser partir uniquement les hommes (Exode 10.8-11).

Il accepte maintenant le départ des familles.

Mais il cherche encore à conserver un moyen de contrôle sur Israël.

Les troupeaux représentent une richesse économique importante.

Ils sont également nécessaires aux sacrifices et aux holocaustes que les Israélites doivent offrir à Dieu.

La proposition de Pharaon demeure donc incompatible avec une libération complète.

2.9. Exode 10.25-26 - Le refus de Moïse

Moïse répond que les Israélites doivent disposer des animaux nécessaires aux sacrifices.

Il affirme que les troupeaux doivent les accompagner.

Il déclare notamment :

« Il ne restera pas un ongle » (Exode 10.26).

Cette expression souligne le caractère total du départ demandé.

Aucun animal ne doit être retenu en Égypte.

Moïse précise également que les Israélites ne savent pas encore exactement ce qu’ils devront offrir à l’Éternel avant d’être arrivés au lieu du culte.

Cette déclaration manifeste leur dépendance envers les instructions divines.

Pharaon ne peut pas déterminer à leur place les conditions du service religieux.

La volonté de Dieu demeure l’autorité décisive.

2.10. Exode 10.27 - Le nouvel endurcissement de Pharaon

Le récit affirme que l’Éternel endurcit le cœur de Pharaon.

Le souverain refuse donc de laisser partir les Israélites.

Cette déclaration reprend un thème majeur de l’ensemble des plaies.

L’endurcissement est présenté sous plusieurs aspects dans le livre de l’Exode.

Certains passages soulignent la responsabilité de Pharaon.

D’autres attribuent explicitement l’endurcissement à l’action divine.

Ces affirmations doivent être examinées ensemble.

Le récit ne présente pas Pharaon comme un souverain ignorant la volonté de Dieu.

Il a reçu de nombreux avertissements et a constaté plusieurs manifestations de la puissance divine.

Son refus s’inscrit dans une opposition persistante.

La neuvième plaie confirme que cette résistance demeure entière malgré l’intensification des jugements.

2.11. Exode 10.28 - La menace de mort

Pharaon ordonne à Moïse de quitter sa présence.

Il lui interdit de reparaître devant lui.

Il ajoute que Moïse mourra s’il revient voir son visage.

Cette menace marque une aggravation considérable de la confrontation.

Jusqu’à présent, Pharaon avait négocié, proposé des compromis et demandé à plusieurs reprises l’intercession de Moïse.

Désormais, il cherche à mettre fin aux entretiens par une menace directe.

Cette réaction révèle la tension extrême atteinte entre le souverain et le représentant de Dieu.

Elle manifeste également l’incapacité de Pharaon à accepter les exigences divines.

Plutôt que de reconnaître son refus, il menace celui qui lui transmet la parole de l’Éternel.

2.12. Exode 10.29 - La réponse de Moïse

Moïse répond :

« Tu l’as dit ! Je ne reverrai plus ton visage » (Exode 10.29).

Cette déclaration confirme la rupture annoncée par Pharaon.

Cependant, elle doit être comprise dans la continuité du récit.

Exode 11.1-8 rapporte encore l’annonce de la dernière plaie, puis précise que Moïse sort de chez Pharaon dans une ardente colère.

Cette succession permet de comprendre l’annonce du jugement final comme appartenant à la dernière entrevue entre les deux hommes.

Ainsi, Exode 10.29 ne signifie pas nécessairement que Moïse quitte immédiatement la salle avant de prononcer les paroles rapportées au chapitre suivant.

La continuité narrative permet de préserver la cohérence du passage.

Moïse ne reviendra plus pour entreprendre une nouvelle négociation.

La confrontation entre désormais dans sa phase décisive.

2.13. La progression des concessions de Pharaon

Les négociations successives montrent que Pharaon cherche à limiter progressivement les conditions du départ.

ÉTAPE	RÉFÉRENCE BIBLIQUE	PROPOSITION DE PHARAON	LIMITE IMPOSÉE
Première concession	Exode 8.21	Offrir des sacrifices en Égypte	Aucun départ du pays
Deuxième concession	Exode 8.24	Aller sacrifier dans le désert	Ne pas trop s’éloigner
Troisième concession	Exode 10.8-11	Laisser partir les hommes	Les familles restent
Quatrième concession	Exode 10.24	Laisser partir les familles	Les troupeaux restent

Cette progression révèle que Pharaon cherche à conserver une forme d’autorité sur Israël.

Chaque proposition paraît plus favorable que la précédente.

Cependant, aucune ne correspond pleinement à l’ordre divin.

Moïse refuse donc les compromis successifs.

La délivrance annoncée doit être complète.

2.14. Les contrastes littéraires du passage

Le récit de la neuvième plaie repose sur plusieurs oppositions importantes.

La première concerne les ténèbres et la lumière.

Les Égyptiens demeurent dans l’obscurité, tandis que les Israélites disposent de lumière.

La deuxième concerne l’autorité divine et l’autorité royale.

Dieu commande aux éléments de la création, tandis que Pharaon ne parvient pas à maîtriser les

conséquences du jugement.

La troisième concerne l’obéissance de Moïse et le refus de Pharaon.

Moïse accomplit l’ordre reçu.

Pharaon continue de résister.

Enfin, la quatrième opposition concerne la libération complète demandée par Dieu et les concessions partielles proposées par le souverain.

Ces contrastes structurent le récit et renforcent sa portée théologique.

2.15. Conclusion de l’analyse textuelle

Exode 10.21-29 présente la neuvième plaie comme un jugement bref, mais particulièrement solennel.

Les ténèbres couvrent l’Égypte pendant trois jours.

Les Égyptiens ne peuvent plus poursuivre normalement leurs activités.

Les Israélites disposent cependant de lumière dans leurs habitations.

Pharaon propose alors une nouvelle concession, mais refuse de laisser partir les troupeaux.

Moïse rejette cette restriction parce qu’elle ne correspond pas à la volonté divine.

Le récit se termine par l’endurcissement de Pharaon et par une menace de mort adressée à Moïse.

La rupture des négociations prépare ainsi le jugement final.

La neuvième plaie manifeste la souveraineté de Dieu sur la lumière et les ténèbres, tout en révélant l’échec définitif des compromis proposés par Pharaon.

3. Le contexte historique et les conséquences de la neuvième plaie

La neuvième plaie intervient dans une civilisation où le soleil et la lumière occupaient une place essentielle dans la vie quotidienne, l’agriculture, l’organisation sociale et les croyances religieuses. Les ténèbres qui couvrent l’Égypte pendant trois jours constituent donc un jugement d’une portée considérable. L’examen du contexte historique permet de comprendre les conséquences possibles d’une telle obscurité, son importance dans la religion égyptienne et les limites des explications naturelles proposées. Il convient cependant de distinguer les informations explicitement rapportées par Exode 10.21-29 des reconstitutions historiques et des hypothèses scientifiques.

3.1. La lumière dans la civilisation égyptienne

L’Égypte ancienne dépendait étroitement des rythmes naturels.

Le soleil déterminait l’alternance du jour et de la nuit, influençait l’organisation du travail et jouait un rôle fondamental dans la vie agricole.

Les activités quotidiennes se déroulaient principalement à la lumière du jour.

Les travaux des champs, les déplacements, les échanges commerciaux et les activités artisanales étaient largement organisés selon les heures d’ensoleillement.

La lumière possédait également une importance symbolique.

Le lever quotidien du soleil représentait le renouvellement de la vie et la continuité de l’ordre cosmique.

Dans ce contexte, une obscurité profonde et prolongée pouvait être perçue comme une perturbation exceptionnelle.

La neuvième plaie atteint donc un élément essentiel de l’existence égyptienne.

Elle ne détruit pas directement les récoltes, comme les deux jugements précédents, mais elle affecte les conditions mêmes dans lesquelles les activités humaines peuvent se poursuivre.

3.2. Le soleil et la religion égyptienne

Le soleil occupait une place centrale dans la religion de l’Égypte ancienne.

Rê était l’une des principales divinités solaires.

Il était associé à la lumière, à la création et à la continuité de l’ordre cosmique.

D’autres divinités entretenaient également des relations avec le soleil.

Atoum était notamment associé à certains aspects du cycle solaire et de la création.

Amon, dont le culte prit une importance considérable, fut également associé à Rê sous la forme d’Amon-Rê.

Ces associations variaient selon les périodes, les régions et les traditions religieuses.

Le soleil n’était donc pas simplement considéré comme un astre.

Il possédait une signification religieuse profonde.

Sa course quotidienne pouvait être comprise comme une manifestation du maintien de l’ordre cosmique.

Une obscurité exceptionnelle constituait, dans ce cadre, un événement particulièrement impressionnant.

3.3. La relation entre Pharaon et les divinités solaires

Le souverain égyptien occupait une place religieuse aussi bien que politique.

La royauté était associée au maintien de la Maât, notion qui regroupait notamment les idées d’ordre, de justice, de vérité et d’équilibre cosmique.

Pharaon était également lié à plusieurs divinités dans l’idéologie royale.

Le titre de « fils de Rê » faisait partie de la titulature pharaonique.

Cette relation symbolique contribuait à présenter le souverain comme le garant de l’ordre voulu par les dieux.

Dans cette perspective, les ténèbres de la neuvième plaie peuvent être comprises comme une remise en question de la prétention royale à maintenir l’ordre du monde.

Pharaon, malgré son autorité politique et son statut religieux, ne peut empêcher l’obscurité de couvrir son royaume.

Il ne peut pas davantage la faire disparaître par sa propre puissance.

Le récit biblique manifeste ainsi la supériorité de l’Éternel sur les autorités humaines.

Toutefois, Exode 10.21-29 ne développe pas explicitement une critique de la titulature solaire de Pharaon.

Ce rapprochement relève d’une interprétation historique et théologique fondée sur le contexte religieux égyptien.

3.4. Les ténèbres et la perturbation de l’ordre quotidien

Exode 10.23 précise que les Égyptiens ne se voient pas les uns les autres et que personne ne se lève de sa place pendant trois jours.

Cette description suggère une paralysie profonde de la vie quotidienne.

Dans une société où l’éclairage artificiel demeurait limité, une obscurité particulièrement intense pouvait rendre les déplacements difficiles.

Les activités agricoles nécessitant la lumière du jour auraient été perturbées.

Les travaux artisanaux auraient également rencontré des difficultés importantes.

Les déplacements entre les habitations, les ateliers et les lieux de commerce auraient pu devenir dangereux.

Les activités administratives et les échanges auraient probablement été ralentis.

Cependant, ces conséquences ne sont pas toutes détaillées dans le récit biblique.

Elles constituent des déductions historiques plausibles à partir des conditions matérielles de la civilisation égyptienne.

Le texte insiste principalement sur l’intensité des ténèbres et sur l’immobilité qu’elles provoquent.

3.5. Les conséquences possibles sur l’agriculture

L’agriculture égyptienne dépendait du Nil, des saisons et de la lumière solaire.

Après les destructions provoquées par la grêle et les sauterelles, les ressources agricoles étaient déjà gravement compromises.

La neuvième plaie intervient donc dans un contexte de crise.

Une obscurité de trois jours aurait pu interrompre certaines activités agricoles.

Les travaux de préparation des sols, les déplacements dans les champs et les opérations de récolte auraient été affectés.

Cependant, le texte ne rapporte pas de nouvelle destruction des cultures pendant cette plaie.

Il serait donc excessif d’affirmer que les ténèbres ont provoqué directement une catastrophe agricole comparable à celle de la grêle ou des sauterelles.

Leur effet principal, tel que le récit le présente, concerne l’absence de lumière et l’immobilité des habitants.

La neuvième plaie aggrave ainsi la crise générale sans être décrite comme un nouveau fléau destructeur de végétation.

3.6. Les conséquences psychologiques d’une obscurité prolongée

Une obscurité totale ou presque totale pendant trois jours pouvait susciter une peur considérable.

Les habitants ne pouvaient plus se déplacer normalement.

Ils ne pouvaient pas voir les personnes qui les entouraient.

Les repères habituels de la vie quotidienne disparaissaient.

Dans une civilisation où le soleil possédait une importance religieuse majeure, cette situation pouvait également provoquer une profonde inquiétude spirituelle.

L’absence prolongée de lumière pouvait être perçue comme une rupture de l’ordre naturel.

Cependant, Exode 10.21-29 ne décrit pas directement les émotions de la population égyptienne.

Il ne rapporte ni cris collectifs, ni prières particulières, ni réactions des prêtres.

Les conséquences psychologiques doivent donc être présentées comme des possibilités raisonnables, non comme des faits explicitement attestés.

Le récit concentre son attention sur la puissance du jugement et sur la réaction de Pharaon.

3.7. Les phénomènes naturels susceptibles de provoquer une obscurité exceptionnelle

Plusieurs phénomènes naturels peuvent provoquer une diminution importante de la lumière.

Les tempêtes de sable ou de poussière peuvent obscurcir le ciel sur de vastes territoires.

Certaines éruptions volcaniques peuvent projeter dans l’atmosphère des particules capables de réduire l’ensoleillement.

Des incendies de grande ampleur peuvent également produire des nuages de fumée particulièrement denses.

Enfin, des conditions météorologiques exceptionnelles peuvent provoquer une obscurité inhabituelle.

Ces phénomènes montrent qu’une diminution considérable de la luminosité peut avoir des causes physiques identifiables.

Cependant, aucun de ces mécanismes ne peut être considéré comme l’explication certaine de la neuvième plaie.

Le récit biblique ne précise pas la cause matérielle des ténèbres.

Il affirme seulement qu’elles surviennent à la suite de l’ordre divin et du geste de Moïse.

3.8. L’hypothèse d’une tempête de sable

L’une des hypothèses fréquemment proposées pour expliquer les ténèbres est celle d’une tempête de sable ou de poussière.

L’Égypte connaît des vents capables de transporter d’importantes quantités de particules.

Certaines tempêtes peuvent réduire fortement la visibilité.

Cette hypothèse possède donc une vraisemblance géographique.

Elle présente toutefois plusieurs limites.

Exode 10 ne mentionne aucun vent lors de la neuvième plaie.

Le texte ne parle pas non plus de sable ou de poussière.

Il décrit des ténèbres épaisses qui durent trois jours et empêchent les Égyptiens de se voir.

Enfin, il précise que les Israélites disposent de lumière dans leurs habitations.

Une tempête de sable ordinaire ne permet pas d’expliquer à elle seule l’ensemble de ces caractéristiques.

L’hypothèse peut donc être étudiée, mais elle ne doit pas être présentée comme une identification démontrée.

3.9. L’hypothèse d’une éruption volcanique

Certains chercheurs ont également envisagé un lien entre les plaies d’Égypte et des phénomènes volcaniques.

Une éruption importante peut projeter dans l’atmosphère des cendres et des aérosols susceptibles de réduire la luminosité.

L’éruption de Théra, dans la mer Égée, est parfois évoquée dans les discussions consacrées aux catastrophes de l’Antiquité.

Cependant, plusieurs difficultés empêchent d’établir un lien certain avec la neuvième plaie.

La datation de l’Exode demeure discutée.

La chronologie de l’éruption de Théra ne correspond pas nécessairement aux différentes propositions de datation de l’Exode.

Aucune preuve directe ne permet d’identifier les ténèbres d’Exode 10 à des retombées volcaniques précises.

Le texte biblique ne mentionne d’ailleurs ni éruption, ni cendres volcaniques.

Cette explication demeure donc hypothétique.

Elle ne peut remplacer les affirmations explicites du récit.

3.10. Pourquoi une éclipse solaire ne constitue pas une explication satisfaisante

Une éclipse solaire totale peut provoquer une obscurité spectaculaire pendant la journée.

Cependant, sa durée de totalité en un lieu donné est limitée à quelques minutes.

Elle ne peut pas produire trois jours continus de ténèbres.

De plus, une éclipse solaire totale ne peut pas se produire pendant la pleine lune.

Or, la Pâque est associée au quatorzième jour du premier mois du calendrier biblique, période proche de la pleine lune (Exode 12.6).

La neuvième plaie précède l’institution et la célébration de cette Pâque.

Même sans établir l’intervalle exact entre les deux événements, l’hypothèse d’une éclipse ne correspond

pas à la durée décrite dans Exode 10.22-23.

Une éclipse solaire ordinaire ne constitue donc pas une explication satisfaisante de la neuvième plaie.

3.11. La distinction entre les ténèbres égyptiennes et la lumière israélite

L’une des caractéristiques les plus importantes de la neuvième plaie concerne la différence entre les Égyptiens et les Israélites.

Exode 10.23 précise que les Israélites disposent de lumière dans leurs habitations.

Cette distinction constitue une difficulté supplémentaire pour les explications exclusivement naturelles.

Un phénomène atmosphérique peut affecter différemment plusieurs régions.

Cependant, le récit ne se contente pas de décrire une variation géographique de luminosité.

Il présente cette différence dans le cadre d’un jugement divin dirigé contre l’Égypte.

La lumière conservée chez les Israélites manifeste donc la souveraineté de Dieu et sa capacité à distinguer son peuple.

Le texte ne précise pas les modalités physiques de cette distinction.

Il convient de respecter ce silence.

3.12. Les ténèbres dans les conceptions religieuses du Proche-Orient ancien

Dans plusieurs cultures du Proche-Orient ancien, la lumière était associée à la vie, à l’ordre et à la protection.

Les ténèbres pouvaient évoquer le danger, le désordre ou le monde de la mort.

Ces associations variaient selon les traditions religieuses.

Dans l’Égypte ancienne, le cycle solaire possédait notamment une importance cosmologique.

Le soleil était censé traverser le monde nocturne avant de renaître à l’horizon.

La continuité de ce cycle contribuait symboliquement au maintien de l’ordre.

Une obscurité prolongée pouvait donc être comprise comme une perturbation particulièrement grave.

Le récit de l’Exode présente cependant une perspective différente.

La lumière et les ténèbres ne dépendent pas de divinités concurrentes.

Elles demeurent soumises à l’autorité de l’Éternel.

3.13. Les ténèbres comme signe de jugement dans l’Ancien Testament

Les ténèbres apparaissent dans plusieurs passages bibliques comme une image du jugement divin.

Amos 5.18-20 présente le jour de l’Éternel comme un jour de ténèbres et non de lumière.

Sophonie 1.14-15 évoque également un jour de détresse, d’obscurité et de profondes ténèbres.

Joël 2.1-2 décrit le jour de l’Éternel comme un jour de ténèbres et d’obscurité.

Ces passages utilisent les ténèbres pour exprimer la gravité du jugement.

La neuvième plaie possède cependant une particularité.

Dans Exode 10, les ténèbres ne sont pas seulement une image prophétique.

Elles constituent un événement concret qui frappe l’Égypte pendant trois jours.

Le rapprochement avec les textes prophétiques permet néanmoins de comprendre pourquoi l’obscurité peut devenir un symbole particulièrement puissant du jugement divin.

3.14. Les ténèbres et la préparation de la dernière plaie

La neuvième plaie occupe une position particulière dans la progression des jugements.

Elle intervient après la destruction des ressources agricoles.

Elle précède immédiatement la mort des premiers-nés.

Le récit présente donc une intensification qui conduit progressivement à la délivrance d’Israël.

Les ténèbres marquent une étape solennelle.

L’Égypte est plongée dans l’obscurité pendant trois jours.

Pharaon propose ensuite un nouveau compromis.

Mais il refuse toujours de laisser partir les troupeaux.

La confrontation se termine par une menace de mort adressée à Moïse.

Le récit prépare ainsi le jugement final.

La neuvième plaie manifeste que les avertissements précédents n’ont pas conduit Pharaon à une véritable soumission.

3.15. Tableau comparatif des principales hypothèses naturelles

3.15. Tableau comparatif des principales hypothèses naturelles

HYPOTHÈSE	POSSIBILITÉ PHYSIQUE	DIFFICULTÉS PRINCIPALES	ÉVALUATION
Tempête de sable	Peut réduire fortement la visibilité	Aucun vent ni sable mentionné ; durée et distinction avec Israël inexpliquées	Hypothèse possible, non démontrée
Éruption volcanique	Les cendres peuvent réduire l’ensoleillement	Absence de preuve directe et difficultés chronologiques	Hypothèse spéculative
Incendies et fumées	Une fumée dense peut obscurcir le ciel	Aucun incendie mentionné dans le récit	Hypothèse sans appui textuel
Éclipse solaire	Peut provoquer une obscurité temporaire	Durée de quelques minutes, incompatible avec trois jours	Explication insuffisante
Intervention divine sans mécanisme précisé	Affirmation théologique du récit	Modalités physiques non décrites	Présentation explicite d’Exode 10.21-23

Ce tableau distingue les mécanismes naturels envisageables de l’affirmation biblique concernant l’origine du jugement.

Les hypothèses scientifiques ne permettent pas, à elles seules, d’établir les circonstances historiques exactes de la neuvième plaie.

3.16. Les limites de la reconstitution historique

L’étude historique de la neuvième plaie rencontre plusieurs difficultés.

Le texte biblique ne précise pas la date absolue de l’événement.

Il ne nomme pas le Pharaon concerné.

Il ne décrit pas les conditions météorologiques.

Il ne mentionne pas les réactions des prêtres égyptiens.

Enfin, aucune documentation égyptienne indépendante ne permet actuellement d’identifier avec certitude un épisode correspondant aux trois jours de ténèbres décrits dans Exode 10.

Ces limites ne doivent pas conduire à modifier arbitrairement le récit.

Elles imposent simplement de distinguer les données bibliques des propositions de reconstitution.

L’analyse historique peut éclairer le contexte égyptien et les conséquences possibles d’une obscurité prolongée.

Elle ne peut cependant pas déterminer avec certitude les modalités physiques du jugement.

3.17. Conclusion du contexte historique

La neuvième plaie intervient dans une civilisation où le soleil et la lumière possédaient une importance fondamentale.

La lumière structurait les activités quotidiennes, soutenait la vie agricole et occupait une place centrale dans les croyances religieuses.

Les ténèbres décrites dans Exode 10.21-23 constituent donc un jugement particulièrement impressionnant.

Elles paralysent les Égyptiens pendant trois jours, tandis que les Israélites disposent de lumière dans leurs habitations.

Plusieurs phénomènes naturels peuvent provoquer une obscurité exceptionnelle, mais aucun ne permet d’expliquer avec certitude l’ensemble des caractéristiques du récit.

Le texte biblique attribue explicitement les ténèbres à l’intervention de Dieu.

Dans leur contexte historique et religieux, elles manifestent la souveraineté de l’Éternel sur la création et sur les puissances honorées en Égypte.

Elles préparent également la confrontation finale entre Moïse et Pharaon, qui conduira à la délivrance d’Israël.

4. La portée théologique de la neuvième plaie

La neuvième plaie d’Égypte possède une portée théologique particulièrement profonde. En plongeant le pays dans d’épaisses ténèbres pendant trois jours, Dieu manifeste son autorité sur la lumière, sur l’ordre de la création et sur les puissances religieuses auxquelles les Égyptiens accordaient leur confiance. La distinction entre les ténèbres qui frappent l’Égypte et la lumière conservée dans les habitations israélites souligne également la fidélité de Dieu envers son peuple. Enfin, l’endurcissement persistant de Pharaon révèle les limites des concessions humaines lorsque celles-ci ne s’accompagnent pas d’une véritable obéissance. Cette avant-dernière plaie annonce ainsi l’approche du jugement décisif et prépare la délivrance d’Israël.

4.1. La souveraineté de Dieu sur la lumière et les ténèbres

La première affirmation théologique de la neuvième plaie concerne la souveraineté absolue de Dieu sur la création.

Dans Exode 10.21, l’Éternel ordonne à Moïse d’étendre sa main vers le ciel afin que des ténèbres couvrent l’Égypte.

Moïse obéit et les ténèbres apparaissent immédiatement (Exode 10.22).

Le récit ne présente donc pas l’obscurité comme un phénomène indépendant de la volonté divine.

Elle intervient en réponse à une parole de Dieu.

Cette autorité sur la lumière et les ténèbres trouve un fondement essentiel dans le récit de la création.

Genèse 1.3 rapporte que Dieu ordonne l’apparition de la lumière.

Genèse 1.4 précise qu’il sépare la lumière des ténèbres.

Genèse 1.5 indique qu’il donne un nom au jour et à la nuit.

La lumière appartient ainsi à l’ordre établi par le Créateur.

La neuvième plaie manifeste que cet ordre demeure soumis à son autorité.

Dieu ne se contente pas d’avoir créé le monde.

Il conserve sa souveraineté sur les éléments qui le composent.

Cette vérité est également affirmée dans Esaïe 45.7, où Dieu se présente comme celui qui forme la lumière et crée les ténèbres.

Le contexte de ce passage concerne la souveraineté divine sur l'histoire et sur les événements qui affectent les nations.

La neuvième plaie illustre concrètement cette autorité.

Le Dieu d’Israël n’est pas une divinité locale limitée à un territoire.

Il est le Créateur et le Seigneur de toute la terre.

4.2. Une manifestation de l’autorité du Créateur

Les plaies d’Égypte mettent progressivement en évidence la domination divine sur différents éléments

du monde créé.

Le Nil est transformé en sang (Exode 7.20-21).

Les grenouilles envahissent le pays (Exode 8.1-6).

Les moustiques apparaissent à partir de la poussière du sol (Exode 8.16-17).

Les insectes frappent les habitations égyptiennes (Exode 8.20-24).

Les troupeaux sont atteints par une mortalité exceptionnelle (Exode 9.1-7).

Les hommes et les animaux souffrent d’ulcères (Exode 9.8-11).

La grêle frappe les cultures et les arbres (Exode 9.22-25).

Les sauterelles dévorent la végétation encore présente (Exode 10.12-15).

Enfin, les ténèbres couvrent l’Égypte pendant trois jours (Exode 10.21-23).

Cette succession manifeste que tous les domaines de la création demeurent soumis à Dieu.

Les eaux, les animaux, les phénomènes atmosphériques, la végétation et la lumière ne constituent pas des puissances autonomes.

Ils appartiennent au monde créé.

Leur fonctionnement dépend ultimement du Créateur.

Le récit des plaies ne présente donc pas seulement une confrontation entre Moïse et Pharaon.

Il révèle la souveraineté universelle de Dieu.

4.3. Une remise en question des divinités solaires égyptiennes

La neuvième plaie possède une signification particulière dans le contexte religieux de l’Égypte ancienne.

Le soleil occupait une place fondamentale dans les croyances égyptiennes.

Rê était l’une des principales divinités solaires.

Amon-Rê occupa également une position majeure dans la religion égyptienne, notamment pendant le Nouvel Empire.

Le soleil représentait la vie, le renouvellement quotidien et la permanence de l’ordre cosmique.

Sa course régulière contribuait symboliquement à la stabilité du monde.

Dans ce contexte, trois jours de ténèbres pouvaient constituer un événement profondément déstabilisant.

La neuvième plaie manifeste que le soleil ne possède aucune autorité indépendante de Dieu.

La lumière n’est pas gouvernée par les divinités honorées en Égypte.

Elle demeure soumise à l’Éternel.

Cette interprétation s’accorde avec Exode 12.12, où Dieu annonce qu’il exercera des jugements contre tous les dieux de l’Égypte.

Cependant, Exode 10.21-29 ne mentionne explicitement ni Rê ni Amon-Rê.

Il convient donc de distinguer l’affirmation biblique de la reconstruction historique.

Le texte affirme la souveraineté de Dieu sur les ténèbres.

Le contexte religieux égyptien permet d’en comprendre la portée possible contre les croyances solaires du pays.

4.4. L’impuissance de Pharaon devant le jugement divin

Pharaon représentait l’autorité politique suprême de l’Égypte.

Son pouvoir s’appuyait également sur une conception religieuse de la royauté.

Il était considéré comme le garant de l’ordre et de la stabilité du royaume.

Cependant, les plaies révèlent progressivement les limites de cette autorité.

Pharaon ne peut empêcher les eaux du Nil d’être frappées.

Il ne peut préserver les ressources agricoles.

Il ne peut empêcher les sauterelles d’envahir le pays.

Enfin, il ne peut faire disparaître les ténèbres.

Cette impuissance constitue un élément essentiel du récit.

Le souverain qui refuse de reconnaître l’autorité de l’Éternel découvre que son propre pouvoir demeure limité.

La neuvième plaie accentue particulièrement cette opposition.

Pharaon règne sur un royaume plongé dans l’obscurité.

Il conserve son titre et son autorité politique, mais il ne maîtrise pas les conditions fondamentales de l’existence de son peuple.

Le contraste révèle la différence entre la souveraineté humaine et la souveraineté divine.

Psaume 103.19 affirme que l’Éternel a établi son trône dans les cieux et que son règne domine sur toutes choses.

La neuvième plaie illustre cette vérité dans le contexte de la confrontation avec l’Égypte.

4.5. Les ténèbres comme manifestation du jugement divin

Dans l’Écriture, les ténèbres peuvent désigner une réalité physique.

Elles peuvent également devenir une image du jugement, de la détresse ou de l’éloignement de la lumière divine.

Amos 5.18-20 présente le jour de l’Éternel comme un jour de ténèbres.

Sophonie 1.14-15 annonce un jour de colère, de détresse, d’obscurité et de profondes ténèbres.

Joël 2.1-2 utilise également cette image pour décrire l’approche du jour de l’Éternel.

Ces passages montrent que les ténèbres peuvent exprimer la gravité du jugement divin.

Dans Exode 10.21-23, elles constituent cependant une réalité concrète.

L’Égypte est effectivement plongée dans l’obscurité pendant trois jours.

Le rapprochement avec les textes prophétiques ne doit donc pas conduire à transformer la neuvième plaie en simple symbole.

Le récit présente un événement historique auquel s’ajoute une signification théologique.

Les ténèbres manifestent le jugement de Dieu contre la résistance de Pharaon.

Elles annoncent également que la confrontation approche de son terme.

4.6. La distinction entre Israël et l’Égypte

Exode 10.23 affirme que les Égyptiens ne se voient pas les uns les autres pendant trois jours.

Le même verset précise que les Israélites disposent de lumière dans leurs habitations.

Cette distinction constitue l’un des éléments théologiques majeurs du passage.

Dieu ne se contente pas de manifester sa puissance sur la création.

Il montre également qu’il peut distinguer son peuple au milieu des jugements.

Cette différence avait déjà été annoncée lors des plaies précédentes.

Exode 8.18-19 rapporte que le pays de Gosen devait être préservé des insectes.

Exode 9.4 annonce une distinction entre les troupeaux des Israélites et ceux des Égyptiens.

Exode 9.26 précise que la grêle ne frappa pas le pays de Gosen, où se trouvaient les Israélites.

La neuvième plaie reprend ce thème en l’appliquant à la lumière.

Les Égyptiens demeurent dans les ténèbres.

Les Israélites disposent de lumière.

Cette distinction manifeste la fidélité de Dieu envers le peuple qu’il a choisi de délivrer.

Elle ne signifie pas que les Israélites possèdent une supériorité morale naturelle sur les Égyptiens.

Elle s’inscrit dans l’accomplissement de l’alliance divine.

Dieu avait annoncé à Abraham que ses descendants séjourneraient dans un pays étranger et qu’il jugerait la nation qui les asservirait (Genèse 15.13-14).

La distinction observée pendant les plaies appartient à l’accomplissement de cette promesse.

4.7. La lumière comme signe de la faveur divine

Dans plusieurs passages bibliques, la lumière est associée à la présence, à la direction et au salut de Dieu.

Psaume 27.1 présente l’Éternel comme la lumière et le salut de celui qui se confie en lui.

Psaume 119.105 compare la parole divine à une lampe qui éclaire le chemin.

Esaïe 60.1-2 annonce que la gloire de l’Éternel se lèvera sur son peuple alors que les ténèbres couvriront la terre.

Ces textes appartiennent à des contextes différents.

Ils montrent néanmoins que la lumière possède une portée spirituelle importante dans l’ensemble de l’Écriture.

Dans Exode 10.23, la lumière conservée dans les habitations israélites manifeste concrètement la distinction établie par Dieu.

Elle peut également être comprise comme un signe de sa protection et de sa fidélité.

Cependant, le passage ne précise pas que cette lumière possède une signification symbolique explicitement formulée.

Il convient donc de distinguer le fait rapporté et les rapprochements théologiques possibles.

La présence de lumière chez les Israélites demeure avant tout un témoignage de la souveraineté divine.

4.8. L’endurcissement du cœur de Pharaon

Exode 10.27 affirme que l’Éternel endurcit le cœur de Pharaon et que celui-ci refusa de laisser partir les Israélites.

Cette déclaration appartient à l’un des thèmes les plus importants du récit des plaies.

Dès Exode 4.21, Dieu avait annoncé à Moïse que le cœur de Pharaon serait endurci.

Exode 7.3 reprend cette annonce avant le commencement des jugements.

Cependant, le récit souligne également la responsabilité personnelle du souverain.

Exode 8.15 rapporte que Pharaon endurcit son cœur après avoir constaté un soulagement.

Verset(s) introuvable(s) : 32
précise qu’il persista dans cette attitude.
Exode 9.34 indique qu’il continua de pécher et endurcit son cœur avec ses serviteurs.

L’ensemble du récit présente donc deux affirmations complémentaires.

Pharaon résiste volontairement à la parole divine.

Dieu exerce également sa souveraineté dans le déroulement de cet endurcissement.

Il serait réducteur de supprimer l’une de ces dimensions au profit de l’autre.

Le texte biblique maintient simultanément la responsabilité de Pharaon et l’autorité souveraine de Dieu.

4.9. La patience divine et la répétition des avertissements

La neuvième plaie ne constitue pas le premier avertissement adressé à Pharaon.

Depuis le début de la confrontation, le souverain a reçu de nombreuses occasions de reconnaître l’autorité de l’Éternel.

Les jugements successifs ont manifesté la puissance divine.

Plusieurs plaies ont été précédées d’avertissements explicites.

Pharaon a également demandé à plusieurs reprises que Moïse intercède pour obtenir la disparition d’un fléau.

Cependant, les soulagements obtenus n’ont pas produit une obéissance durable.

La répétition des avertissements manifeste la patience divine dans le déroulement du récit.

Mais elle révèle également la gravité de la résistance persistante de Pharaon.

Exode 9.16 présente un objectif essentiel de cette confrontation : manifester la puissance de Dieu et faire connaître son nom sur toute la terre.

La succession des plaies participe à cette révélation.

La neuvième plaie constitue l’un des derniers témoignages donnés à Pharaon avant le jugement décisif.

4.10. Les concessions de Pharaon et les limites de l’obéissance partielle

Après les ténèbres, Pharaon accepte que les Israélites partent avec leurs enfants.

Cependant, il exige que leurs troupeaux demeurent en Égypte (Exode 10.24).

Cette proposition révèle une évolution dans les négociations.

Pharaon semble désormais disposé à accorder davantage de liberté.

Mais il cherche encore à imposer ses propres conditions.

Le départ des familles représente une concession importante.

La conservation des troupeaux permettrait néanmoins de maintenir un lien économique avec l’Égypte et pourrait favoriser le retour des Israélites.

Cette dernière intention demeure une hypothèse concernant les motivations du souverain.

Le texte affirme seulement qu’il veut retenir les animaux.

Moïse refuse cette restriction.

Il déclare qu’aucun animal ne restera en Égypte (Exode 10.25-26).

La volonté divine ne peut être accomplie seulement dans la mesure où elle convient à Pharaon.

Le récit oppose ainsi l’obéissance complète demandée par Dieu aux compromis successifs proposés par le souverain.

4.11. Le culte rendu à Dieu ne dépend pas de Pharaon

La réponse de Moïse possède une portée théologique importante.

Les Israélites doivent emporter leurs troupeaux parce qu’ils auront besoin d’animaux pour offrir des sacrifices à l’Éternel.

Moïse précise qu’ils ne savent pas encore exactement ce qu’ils devront offrir avant d’être arrivés au lieu du culte (Exode 10.26).

Cette déclaration montre que le service de Dieu dépend de ses propres instructions.

Pharaon ne possède aucune autorité pour déterminer les conditions du culte israélite.

Il ne peut décider quels animaux seront nécessaires.

Il ne peut limiter le nombre des participants.

Il ne peut imposer les conditions du départ.

La libération d’Israël ne consiste donc pas seulement à quitter un territoire.

Elle vise également à permettre au peuple de servir l’Éternel conformément à sa volonté.

Cette finalité avait été annoncée dès Exode 3.12, lorsque Dieu déclara que les Israélites le serviraient sur la montagne après leur sortie d’Égypte.

Elle est reprise dans les demandes adressées à Pharaon (Exode 7.16 ; Exode 8.1 ; Exode 9.1).

La liberté demandée par Moïse est inséparable de l’adoration de Dieu.

4.12. La délivrance ne peut être négociée selon les conditions de l’oppresseur

Les propositions successives de Pharaon cherchent à conserver une partie de son contrôle sur Israël.

Il accepte d’abord que les sacrifices soient offerts en Égypte.

Il envisage ensuite un départ limité dans le désert.

Il propose plus tard que seuls les hommes partent.

Enfin, il accepte le départ des familles, mais souhaite conserver les troupeaux.

Ces propositions révèlent une résistance progressive.

Pharaon cherche à réduire les exigences divines à des concessions qu’il peut contrôler.

Cependant, Dieu n’a pas demandé une simple amélioration des conditions de servitude.

Il a annoncé la délivrance de son peuple.

Exode 6.6-7 présente cette délivrance comme une intervention divine destinée à faire sortir Israël de l’esclavage et à établir sa relation particulière avec l’Éternel.

Moïse ne peut donc accepter une libération incomplète.

La fidélité à la parole divine exige de refuser les conditions qui contredisent l’ordre reçu.

4.13. Les ténèbres et la progression vers le jugement final

La neuvième plaie occupe une position décisive dans le récit.

Elle intervient immédiatement avant la mort des premiers-nés.

Cette succession mérite une attention particulière.

Les premières plaies avaient révélé progressivement la puissance divine.

Les jugements suivants avaient atteint les ressources économiques et agricoles de l’Égypte.

Les ténèbres frappent désormais les conditions fondamentales de la vie quotidienne.

Enfin, la dernière plaie atteindra les premiers-nés.

La progression conduit donc vers un jugement d’une gravité exceptionnelle.

Exode 11.4-6 annonce qu’un grand cri s’élèvera dans tout le pays d’Égypte.

Exode 12.29-30 rapporte ensuite l’accomplissement de ce jugement.

La neuvième plaie prépare cette étape finale.

Elle manifeste que la confrontation entre Dieu et Pharaon ne peut plus être résolue par des concessions partielles.

Le refus persistant du souverain conduit à l’accomplissement du jugement annoncé.

4.14. Le rapprochement entre les ténèbres d’Égypte et celles de la crucifixion

Les Évangiles rapportent qu’au moment de la crucifixion de Jésus, des ténèbres couvrirent le pays pendant environ trois heures.

Matthieu 27.45 situe ces ténèbres entre la sixième et la neuvième heure.

Marc 15.33 rapporte le même phénomène.

Luc 23.44-45 mentionne également l’obscurité et l’affaiblissement de la lumière du soleil.

Un rapprochement théologique peut être établi avec la neuvième plaie.

Dans les deux récits, les ténèbres accompagnent un événement majeur de l’histoire du salut.

Dans l’Exode, elles précèdent la délivrance d’Israël et le jugement contre les premiers-nés.

Dans les Évangiles, elles accompagnent la mort de Jésus, présentée comme un événement central de la rédemption.

Cependant, les deux épisodes demeurent distincts.

Les ténèbres d’Égypte durent trois jours.

Celles de la crucifixion durent trois heures.

Leurs contextes historiques et leurs fonctions narratives diffèrent.

Il serait donc excessif d’affirmer que la neuvième plaie constitue une prophétie explicite des ténèbres de la crucifixion.

Le rapprochement relève d’une lecture typologique fondée sur la place des ténèbres dans les deux récits.

4.15. Le Christ comme lumière du monde

Le Nouveau Testament présente Jésus comme la lumière du monde.

Jean 8.12 rapporte sa déclaration selon laquelle celui qui le suit ne marchera pas dans les ténèbres, mais possédera la lumière de la vie.

Jean 1.4-5 affirme que la vie était en lui et que cette vie était la lumière des hommes.

Jean 1.9 présente la véritable lumière qui éclaire tout homme.

Ces affirmations développent une dimension spirituelle de la lumière.

Elles concernent la révélation divine, la vie et le salut.

La lumière conservée dans les habitations israélites pendant la neuvième plaie appartient à un autre contexte.

Elle constitue un fait concret rapporté dans le récit de l’Exode.

Cependant, l’ensemble de l’Écriture permet de reconnaître une continuité théologique.

Le Dieu qui possède l’autorité sur la lumière physique est également celui qui révèle la lumière du salut en Jésus-Christ.

Cette continuité ne supprime pas la distinction entre les événements historiques et leur portée spirituelle.

4.16. Les ténèbres spirituelles et le refus de la révélation divine

Dans le Nouveau Testament, les ténèbres peuvent également représenter le refus de la vérité divine.

Jean 3.19 affirme que les hommes ont préféré les ténèbres à la lumière parce que leurs œuvres étaient mauvaises.

Ephésiens 5.8 oppose l’ancienne condition de ténèbres à la nouvelle vie dans le Seigneur.

Colossiens 1.13 présente le salut comme une délivrance de la puissance des ténèbres et un transfert dans le royaume du Fils bien-aimé.

Ces passages permettent d’établir un rapprochement avec l’attitude de Pharaon.

Le souverain a été confronté à de nombreuses manifestations de la puissance divine.

Il a reçu des avertissements répétés.

Il a reconnu à plusieurs reprises la gravité de sa situation.

Cependant, il refuse toujours de se soumettre à la parole de l’Éternel.

Son comportement illustre la résistance humaine devant une révélation pourtant manifeste.

Il convient toutefois de ne pas confondre les ténèbres physiques de la neuvième plaie avec les ténèbres spirituelles évoquées dans le Nouveau Testament.

Le rapprochement possède une valeur théologique et pédagogique.

Il ne constitue pas une identification littérale des deux réalités.

4.17. La menace de Pharaon et l’échec de son autorité

Après le refus de Moïse d’abandonner les troupeaux, Pharaon réagit avec violence.

Il ordonne à Moïse de quitter sa présence.

Il lui interdit de revenir et le menace de mort (Exode 10.28).

Cette menace révèle l’échec des négociations.

Pharaon ne peut obtenir l’obéissance de Moïse.

Il ne peut imposer les conditions du départ.

Il ne peut empêcher les jugements divins.

Il cherche alors à exercer son autorité par l’intimidation.

Cependant, cette menace ne modifie pas la mission confiée à Moïse.

Celui-ci demeure fidèle à la parole reçue.

Exode 10.29 rapporte sa réponse, qui confirme la fin des entretiens.

La confrontation entre dans sa dernière phase.

L’autorité humaine apparaît incapable d’empêcher l’accomplissement du dessein divin.

4.18. La fidélité de Moïse à la parole de Dieu

Tout au long du récit des plaies, Moïse agit comme le représentant de l’Éternel.

Il transmet les avertissements.

Il accomplit les gestes ordonnés.

Il intercède lorsque Pharaon le demande.

Il refuse les compromis contraires aux instructions divines.

La neuvième plaie met particulièrement en évidence cette fidélité.

Moïse ne cherche pas à obtenir une victoire personnelle sur Pharaon.

Il ne négocie pas les exigences de Dieu pour parvenir à un accord politique.

Il demeure attaché à la mission reçue.

Cette attitude correspond à l’appel initial rapporté dans Exode 3.10-12.

Dieu avait envoyé Moïse pour faire sortir Israël d’Égypte.

La fidélité de Moïse consiste à accomplir cette mission malgré l’opposition du souverain.

Son refus d’abandonner les troupeaux manifeste donc une obéissance à la parole divine.

4.19. La révélation du nom et de la puissance de Dieu

L’un des objectifs majeurs des plaies consiste à faire connaître l’identité et la puissance de l’Éternel.

Exode 7.5 annonce que les Égyptiens reconnaîtront que Dieu est l’Éternel lorsqu’il étendra sa main sur l’Égypte.

Exode 9.16 présente la manifestation de sa puissance et la proclamation de son nom sur toute la terre.

Exode 10.1-2 précise que les événements doivent également être racontés aux générations suivantes.

La neuvième plaie participe à cette révélation.

Elle montre que Dieu possède l’autorité sur un domaine particulièrement important dans la religion égyptienne : la lumière.

Elle manifeste également sa capacité à distinguer Israël de l’Égypte.

Enfin, elle révèle que la résistance de Pharaon ne peut empêcher l’accomplissement du dessein divin.

Le jugement possède donc une portée qui dépasse les circonstances immédiates.

Il contribue à faire connaître l’Éternel comme le Dieu souverain sur les nations et sur la création.

4.20. La portée universelle de la neuvième plaie

Bien que la neuvième plaie frappe l’Égypte, son enseignement dépasse le cadre de ce royaume.

Elle révèle une vérité fondamentale concernant la souveraineté divine.

Aucune puissance humaine ne peut prétendre contrôler les éléments de la création indépendamment de Dieu.

Aucune autorité politique ne peut s’opposer indéfiniment à l’accomplissement de sa volonté.

Aucune tradition religieuse ne peut limiter son pouvoir.

Le récit rappelle également que les manifestations de la puissance divine ne produisent pas automatiquement une obéissance véritable.

Pharaon a constaté de nombreux jugements.

Il a proposé plusieurs concessions.

Cependant, son cœur demeure endurci.

La neuvième plaie montre ainsi que la connaissance des actes de Dieu et la soumission à sa volonté constituent deux réalités distinctes.

Cette leçon conserve une portée spirituelle pour les générations qui lisent le récit de l’Exode.

4.21. Synthèse théologique de la neuvième plaie

4.21. Synthèse théologique de la neuvième plaie

THÈME THÉOLOGIQUE	MANIFESTATION DANS LE RÉCIT	RÉFÉRENCES BIBLIQUES
Souveraineté sur la création	Dieu fait venir les ténèbres	Exode 10.21-22 ; Genèse 1.3-5
Autorité sur la lumière	L’obscurité couvre l’Égypte pendant trois jours	Exode 10.22-23 ; Ésaïe 45.7
Jugement contre l’Égypte	Les habitants demeurent dans les ténèbres	Exode 10.23 ; Exode 12.12
Fidélité envers Israël	Les Israélites disposent de lumière	Exode 10.23 ; Exode 9.26
Endurcissement de Pharaon	Le souverain refuse encore de laisser partir le peuple	Exode 10.27 ; Exode 9.34-35
Refus des compromis	Moïse exige le départ de tous les troupeaux	Exode 10.24-26
Fidélité de Moïse	Il maintient les exigences divines malgré la menace	Exode 10.25-29
Préparation du jugement final	Les négociations prennent fin	Exode 10.28-29 ; Exode 11.1-8
Révélation de l’Éternel	La puissance divine se manifeste devant l’Égypte	Exode 7.5 ; Exode 9.16 ; Exode 10.1-2

4.22. Conclusion théologique

La neuvième plaie constitue une manifestation particulièrement solennelle de la souveraineté divine.

En plongeant l’Égypte dans les ténèbres pendant trois jours, Dieu révèle son autorité sur la lumière et sur l’ordre de la création.

Dans le contexte religieux égyptien, ce jugement possède également une portée particulière, puisque le

soleil occupait une place essentielle dans les croyances du pays et dans l’idéologie royale.

La lumière conservée dans les habitations israélites manifeste la fidélité de Dieu envers son peuple et sa capacité à établir une distinction au milieu des jugements.

Cependant, Pharaon demeure endurci.

Ses concessions successives ne constituent pas une véritable obéissance.

Il accepte progressivement certaines exigences, mais refuse toujours la libération complète demandée par Dieu.

Moïse, au contraire, demeure fidèle à sa mission et refuse les compromis.

La menace de mort prononcée par Pharaon marque finalement la rupture des négociations.

La neuvième plaie prépare ainsi l’accomplissement du dernier jugement.

Elle rappelle que la souveraineté de Dieu s’étend à toute la création, que sa fidélité envers son peuple demeure certaine et que la résistance humaine ne peut empêcher l’accomplissement de ses desseins.

5. Commentaire - Les ténèbres d’Égypte et la résistance de Pharaon

La neuvième plaie constitue l’un des moments les plus solennels de la confrontation entre l’Éternel et Pharaon. Après les catastrophes qui ont frappé les eaux, les animaux, les hommes et les récoltes, l’Égypte est privée de lumière pendant trois jours. Le récit ne présente pas seulement une nouvelle manifestation de puissance : il révèle l’autorité du Créateur, la protection accordée à Israël et l’endurcissement persistant du souverain égyptien. L’obscurité qui recouvre le pays contraste avec la lumière conservée dans les habitations israélites. Pourtant, malgré ce jugement exceptionnel, Pharaon cherche encore à imposer ses conditions. La neuvième plaie marque ainsi la fin des compromis et prépare le jugement décisif qui conduira à la délivrance du peuple de Dieu.

5.1. Une Égypte déjà profondément affaiblie

Lorsque survient la neuvième plaie, l’Égypte a déjà subi une succession de catastrophes.

Les eaux du Nil ont été frappées (Exode 7.20-21).

Les grenouilles ont envahi le pays (Exode 8.1-6).

Les moustiques et les insectes ont perturbé la vie quotidienne (Exode 8.16-24).

Les troupeaux ont été atteints par une mortalité exceptionnelle (Exode 9.1-7).

Les ulcères ont frappé les hommes et les animaux (Exode 9.8-11).

La grêle a détruit une partie importante des cultures et des arbres (Exode 9.22-25).

Les sauterelles ont ensuite dévoré ce qui avait échappé à la grêle (Exode 10.12-15).

Ces événements ont progressivement atteint les ressources essentielles du royaume.

L’économie agricole, les conditions de vie et l’autorité du souverain ont été mises à l’épreuve.

Cependant, le récit ne présente pas les plaies comme une simple succession de catastrophes naturelles.

Elles interviennent dans le cadre d’une confrontation précise.

Dieu demande la libération d’Israël.

Pharaon refuse.

Chaque jugement révèle davantage la puissance de l’Éternel et l’incapacité du souverain à s’opposer à sa volonté.

La neuvième plaie intervient donc dans un pays déjà éprouvé, mais dont le roi demeure résolu à conserver les Israélites sous son autorité.

5.2. Le passage de la destruction à l’obscurité

Les deux plaies précédentes avaient particulièrement atteint la végétation.

La grêle avait frappé les champs et les arbres.

Les sauterelles avaient dévoré les cultures encore présentes.

La neuvième plaie possède un caractère différent.

Elle ne détruit pas directement de nouvelles récoltes.

Elle ne provoque pas de maladie.

Elle ne frappe pas les animaux.

Elle prive l’Égypte de lumière.

Ce changement est significatif.

La lumière constitue une condition fondamentale de l’existence humaine.

Elle permet de se déplacer, de travailler, de reconnaître les personnes et d’organiser les activités quotidiennes.

En son absence, les capacités ordinaires de l’homme deviennent profondément limitées.

Le jugement atteint donc un élément que Pharaon ne peut ni produire ni maîtriser.

Il possède des serviteurs, des soldats, des richesses et une autorité politique considérable.

Mais il ne peut ordonner au soleil de briller.

La neuvième plaie révèle ainsi la différence fondamentale entre la puissance humaine et l’autorité du Créateur.

5.3. Un jugement qui commence par la parole de Dieu

Exode 10.21 rapporte que l’Éternel ordonne à Moïse d’étendre sa main vers le ciel.

Le récit ne mentionne pas de nouvel avertissement adressé immédiatement à Pharaon.

Moïse reçoit l’ordre divin et l’exécute.

Cette simplicité narrative renforce la solennité de l’événement.

Il n’est pas nécessaire de décrire de longues préparations.

La parole divine suffit.

Moïse étend sa main, et les ténèbres couvrent l’Égypte.

Le geste du prophète manifeste son obéissance.

Cependant, la puissance appartient exclusivement à Dieu.

Cette distinction est essentielle pour comprendre le rôle de Moïse.

Il n’agit pas comme un magicien possédant une force personnelle.

Il demeure le serviteur chargé de transmettre et d’accomplir les instructions divines.

L’autorité qui se manifeste appartient à l’Éternel.

5.4. Des ténèbres d’une intensité exceptionnelle

Le texte décrit des ténèbres particulièrement épaisses.

Exode 10.21 utilise une expression qui souligne leur caractère oppressant.

Exode 10.23 précise que les Égyptiens ne se voient pas les uns les autres.

Cette obscurité dépasse donc l’expérience ordinaire de la nuit.

Pendant la nuit, la lumière de la lune, des étoiles ou des lampes permet généralement de conserver certains repères.

Le récit de l’Exode décrit une situation beaucoup plus grave.

Les Égyptiens ne peuvent plus poursuivre normalement leurs activités.

L’obscurité affecte directement leurs possibilités de déplacement.

Elle transforme les conditions habituelles de l’existence.

Cependant, le texte ne précise pas le mécanisme physique ayant provoqué ces ténèbres.

Il ne mentionne ni tempête de sable, ni nuage volcanique, ni phénomène astronomique particulier.

L’explication fondamentale qu’il donne est théologique.

Les ténèbres surviennent parce que Dieu l’a ordonné.

5.5. Trois jours de ténèbres

La durée de trois jours constitue une caractéristique importante de la neuvième plaie.

Il ne s’agit pas d’un obscurcissement momentané.

Le jugement se prolonge.

Cette durée rend la situation particulièrement éprouvante.

Les Égyptiens ne peuvent simplement attendre quelques minutes que la lumière revienne.

Leur immobilité se prolonge pendant une période déterminée.

Le récit insiste sur cette durée en la mentionnant dans Exode 10.22 et Exode 10.23.

La répétition souligne l’importance de cette caractéristique.

Cependant, il convient de ne pas attribuer automatiquement une valeur symbolique au nombre trois.

Dans ce passage, les trois jours désignent d’abord la durée effective du jugement.

Les rapprochements possibles avec d’autres événements bibliques doivent être distingués du sens explicite du récit.

5.6. Le silence d’un royaume paralysé

Exode 10.23 rapporte que les Égyptiens ne se voient pas les uns les autres et que personne ne se lève de sa place pendant trois jours.

Cette description présente une situation de paralysie.

Le royaume qui avait imposé sa domination aux Israélites se trouve désormais incapable de poursuivre normalement ses activités.

La puissance politique demeure en apparence.

Pharaon possède toujours son trône.

Les institutions égyptiennes existent toujours.

Mais l’obscurité empêche les habitants d’agir comme auparavant.

Cette immobilité possède une portée particulièrement forte.

Les Égyptiens avaient contraint les Israélites à travailler dans des conditions pénibles.

Exode 1.13-14 rapporte la dureté de cette servitude.

Exode 5.6-18 décrit l’aggravation du travail imposé aux Hébreux.

Pendant la neuvième plaie, c’est l’Égypte elle-même qui se trouve immobilisée.

Il ne s’agit pas d’une équivalence explicitement formulée par le texte.

Le rapprochement souligne néanmoins le renversement de situation qui caractérise le récit des plaies.

Le peuple dominateur découvre les limites de sa propre puissance.

5.7. La lumière dans les habitations d’Israël

Au milieu de ce jugement, Exode 10.23 apporte une précision essentielle.

Les Israélites disposent de lumière dans leurs habitations.

Cette affirmation constitue l’un des contrastes les plus remarquables du récit.

Les Égyptiens demeurent dans l’obscurité.

Les Israélites bénéficient de lumière.

La distinction n’est pas présentée comme une conséquence de leur supériorité naturelle.

Elle manifeste l’action particulière de Dieu envers le peuple qu’il a promis de délivrer.

Cette protection s’inscrit dans la continuité des distinctions établies lors des plaies précédentes.

Le pays de Gosen avait été préservé des insectes (Exode 8.18-19).

Les troupeaux israélites avaient été distingués des troupeaux égyptiens (Exode 9.4-7).

La grêle n’avait pas frappé le pays de Gosen (Exode 9.26).

La neuvième plaie confirme cette même souveraineté.

Dieu peut exercer un jugement sur l’Égypte tout en préservant Israël.

Le texte ne précise pas la nature exacte de la lumière conservée dans les habitations israélites.

Il n'est donc pas nécessaire d'imaginer un mécanisme particulier.

L'affirmation biblique suffit : les Israélites disposent de lumière alors que les Égyptiens sont plongés dans les ténèbres.

5.8. Une confrontation avec les fondements religieux de l’Égypte

Le soleil occupait une place essentielle dans les croyances religieuses égyptiennes.

Rê était honoré comme une divinité solaire majeure.

Amon-Rê associait également le culte solaire à l’une des principales divinités du royaume.

Le soleil représentait la vie, le renouvellement et la continuité de l’ordre cosmique.

La royauté égyptienne entretenait des liens religieux avec ces conceptions.

Dans ce contexte, trois jours de ténèbres pouvaient être perçus comme une remise en question profonde de l’ordre religieux traditionnel.

Cependant, Exode 10 ne nomme aucune divinité solaire.

Le récit ne décrit pas non plus les réactions des prêtres égyptiens.

Il convient donc de ne pas ajouter au texte des événements qu’il ne rapporte pas.

L’interprétation théologique demeure néanmoins claire.

La lumière appartient à l’autorité du Dieu d’Israël.

Aucune puissance religieuse égyptienne ne peut empêcher l’accomplissement de sa volonté.

5.9. Pharaon confronté à ses propres limites

La neuvième plaie révèle une nouvelle fois l’impuissance du souverain.

Pharaon avait refusé à plusieurs reprises de laisser partir Israël.

Il avait proposé des compromis.

Il avait demandé l’intercession de Moïse.

Il avait reconnu ponctuellement la gravité de sa conduite.

Mais il n’avait jamais accepté pleinement les exigences divines.

Les ténèbres constituent une nouvelle manifestation de la puissance qu’il refuse de reconnaître.

Pharaon ne peut les empêcher.

Il ne peut les maîtriser.

Il ne peut imposer à Dieu les conditions de leur disparition.

Le récit ne rapporte pas qu’il tente de les combattre par ses propres moyens.

Il indique simplement qu’après cette période, il fait appeler Moïse.

Cette démarche montre que la confrontation avec le représentant de Dieu demeure incontournable.

Malgré son autorité royale, Pharaon ne peut résoudre la crise en ignorant la parole de l’Éternel.

5.10. Une concession qui semble importante

Exode 10.24 rapporte que Pharaon accepte désormais le départ des Israélites avec leurs enfants.

Cette proposition constitue un changement important.

Lors de la huitième plaie, il avait voulu limiter le départ aux hommes.

Moïse avait alors précisé que les jeunes, les vieillards, les fils, les filles et les troupeaux devaient accompagner le peuple (Exode 10.9).

Pharaon avait refusé cette demande.

Après les ténèbres, il accepte le départ des familles.

Cependant, il exige que les troupeaux restent en Égypte.

Cette concession demeure donc incomplète.

Elle semble rapprocher Pharaon de l’obéissance, mais elle ne correspond toujours pas à l’ordre divin.

Le souverain cherche à déterminer lui-même les limites de la liberté accordée.

La libération reste soumise à sa volonté.

5.11. Pourquoi les troupeaux devaient accompagner Israël

La question des troupeaux possède une importance particulière.

Les animaux représentaient une richesse économique essentielle dans les sociétés anciennes.

Ils constituaient également une ressource nécessaire aux sacrifices.

Moïse explique que les Israélites doivent disposer des animaux nécessaires au service de l’Éternel (Exode 10.25-26).

Il précise qu’ils ne savent pas encore exactement ce qu’ils devront offrir avant d’être arrivés au lieu prévu.

Cette déclaration manifeste leur dépendance envers les instructions divines.

Le culte ne peut être organisé selon les exigences de Pharaon.

Il appartient à Dieu de déterminer les conditions dans lesquelles son peuple doit le servir.

Laisser les troupeaux en Égypte aurait donc signifié accepter une restriction contraire à la mission confiée à Moïse.

La libération devait concerner l’ensemble du peuple et de ses biens.

5.12. « Il ne restera pas un ongle »

Exode 10.26 contient une expression particulièrement forte.

Moïse affirme qu’aucun animal ne restera en Égypte.

L’expression « Il ne restera pas un ongle » souligne le caractère complet de cette exigence.

Il ne s’agit pas d’une simple formule destinée à impressionner Pharaon.

Elle manifeste la détermination de Moïse à respecter intégralement les instructions reçues.

Le peuple ne doit pas quitter l’Égypte en abandonnant une partie de ses troupeaux.

Pharaon ne peut conserver un moyen de pression sur les Israélites en retenant leurs animaux.

Le texte ne précise pas explicitement que telle était son intention.

Cependant, la conservation des troupeaux aurait effectivement maintenu un lien matériel important entre Israël et l’Égypte.

Le refus de Moïse garantit que le départ ne sera pas limité par les conditions du souverain.

5.13. L’obéissance ne peut être remplacée par des compromis

Les négociations entre Moïse et Pharaon révèlent une opposition fondamentale.

Pharaon cherche à obtenir un accord compatible avec le maintien de son autorité.

Moïse cherche à accomplir la volonté de Dieu.

Ces deux objectifs ne peuvent être conciliés tant que Pharaon refuse la libération complète.

Les concessions successives montrent que le souverain est disposé à modifier certaines conditions.

Cependant, elles ne manifestent pas une soumission véritable.

Pharaon accepte ce qu’il souhaite accorder.

Il refuse ce qui remet définitivement en cause son contrôle sur Israël.

La neuvième plaie révèle ainsi les limites de l’obéissance partielle.

La volonté divine ne peut être accomplie seulement dans la mesure où elle correspond aux intérêts humains.

Cette leçon apparaît dans d’autres passages bibliques.

En 1 Samuel 15.22, Samuel rappelle à Saül que l’obéissance vaut mieux que les sacrifices.

Le contexte de ce passage diffère de celui de l’Exode, mais le principe demeure comparable.

L’accomplissement de la volonté divine ne peut être remplacé par des concessions choisies selon les préférences humaines.

5.14. L’endurcissement persistant du souverain

Exode 10.27 affirme que l’Éternel endurcit le cœur de Pharaon.

Celui-ci refuse donc de laisser partir les Israélites.

Cette déclaration intervient après une longue succession de jugements.

Pharaon a constaté la puissance divine.

Il a reçu de nombreux avertissements.

Il a proposé plusieurs compromis.

Cependant, son refus demeure entier.

L’endurcissement ne doit pas être compris indépendamment de l’ensemble du récit.

Pharaon avait lui-même endurci son cœur à plusieurs reprises (Exode 8.15 ;

Verset(s) introuvable(s) : 32
; Exode 9.34).
Le texte affirme également l’action souveraine de Dieu (Exode 9.12 ; Exode 10.20 ; Exode 10.27).

Ces deux dimensions sont maintenues dans la narration.

Pharaon demeure responsable de son opposition.

Dieu demeure souverain dans le déroulement des événements.

La neuvième plaie confirme que la résistance du souverain ne sera pas vaincue par une nouvelle négociation.

Le jugement final approche.

5.15. La menace de mort contre Moïse

Après le refus de Moïse, Pharaon abandonne le langage des concessions.

Il lui ordonne de quitter sa présence.

Il lui interdit de revenir.

Il menace de le faire mourir s’il reparaît devant lui (Exode 10.28).

Cette réaction révèle l’extrême tension de la confrontation.

Le souverain ne parvient pas à imposer ses conditions.

Il cherche alors à faire taire celui qui transmet les exigences divines.

La menace de mort représente une tentative d’intimidation.

Cependant, elle ne modifie pas la mission de Moïse.

Celui-ci ne renonce pas à l’ordre reçu.

Il ne cherche pas à obtenir un compromis pour préserver sa propre sécurité.

Il demeure fidèle à la parole de Dieu.

Cette attitude souligne la différence entre les deux hommes.

Pharaon cherche à défendre son autorité.

Moïse cherche à accomplir la volonté de l’Éternel.

5.16. La fin des négociations

Moïse répond à Pharaon qu’il ne reverra plus son visage (Exode 10.29).

Cette déclaration marque la fin des négociations répétées.

Cependant, la suite du récit doit être prise en compte.

Exode 11.1-8 rapporte l’annonce de la dernière plaie.

Exode 11.8 précise ensuite que Moïse sort de chez Pharaon dans une ardente colère.

Cette continuité narrative permet de comprendre que l’annonce du jugement contre les premiers-nés appartient vraisemblablement à la dernière entrevue.

Moïse ne reviendra plus pour proposer ou discuter de nouvelles conditions.

La confrontation entre dans sa phase décisive.

Pharaon a refusé les avertissements.

Il a rejeté les exigences divines.

Il a menacé le représentant de Dieu.

Désormais, le dernier jugement annoncé doit s’accomplir.

5.17. Les ténèbres comme préparation de la délivrance

La neuvième plaie ne constitue pas la fin du récit.

Elle prépare la dixième plaie et la sortie d’Égypte.

Les ténèbres annoncent une étape décisive dans la confrontation.

Après avoir frappé les ressources du pays, Dieu manifeste son autorité sur la lumière elle-même.

Pharaon demeure cependant inflexible.

Le dernier jugement atteindra les premiers-nés de l’Égypte (Exode 11.4-6 ; Exode 12.29-30).

Cette succession souligne la gravité croissante des événements.

La délivrance d’Israël ne résultera pas d’un accord politique librement consenti par Pharaon.

Elle sera accomplie par l’intervention souveraine de Dieu.

Exode 12.31-32 rapporte finalement que Pharaon ordonne aux Israélites de quitter le pays avec leurs troupeaux.

La demande qu’il avait refusée lors de la neuvième plaie sera donc satisfaite après le jugement final.

5.18. La lumière et les ténèbres dans l’histoire du salut

La distinction entre la lumière et les ténèbres traverse l’ensemble de l’Écriture.

Au commencement, Dieu crée la lumière et la sépare des ténèbres (Genèse 1.3-5).

Dans l’Exode, il plonge l’Égypte dans l’obscurité tout en conservant de la lumière dans les habitations israélites (Exode 10.21-23).

Les prophètes utilisent ensuite les ténèbres pour annoncer certains jugements divins (Amos 5.18-20 ; Sophonie 1.14-15).

Le Nouveau Testament présente Jésus-Christ comme la lumière du monde (Jean 8.12).

Il rapporte également les ténèbres qui accompagnent sa crucifixion (Matthieu 27.45 ; Marc 15.33 ; Luc 23.44-45).

Enfin, Apocalypse 21.23 affirme que la nouvelle Jérusalem n'aura besoin ni du soleil ni de la lune pour l'éclairer, parce que la gloire de Dieu l'illuminera.

Apocalypse 22.5 annonce qu'il n'y aura plus de nuit.

Ces passages appartiennent à des contextes différents.

Ils ne doivent pas être confondus.

Cependant, ils révèlent une continuité théologique.

Dieu est le Créateur de la lumière.

Il demeure souverain sur les ténèbres.

Il révèle la lumière du salut en Jésus-Christ.

Et l'accomplissement final de son dessein est présenté comme une existence éclairée par sa présence.

La neuvième plaie s'inscrit dans cette révélation progressive de la souveraineté divine.

5.19. Les enseignements spirituels de la neuvième plaie

La neuvième plaie rappelle d'abord que la puissance humaine demeure limitée.

Pharaon possédait une autorité considérable.

Cependant, il ne pouvait empêcher les ténèbres de couvrir son royaume.

Elle enseigne également que les manifestations de la puissance divine ne conduisent pas nécessairement à l'obéissance.

Pharaon avait constaté de nombreux jugements.

Pourtant, il refusait toujours de laisser partir Israël.

Le récit souligne aussi la fidélité de Dieu envers son peuple.

Alors que les Égyptiens demeuraient dans l'obscurité, les Israélites disposaient de lumière.

Enfin, la réponse de Moïse montre l'importance d'une obéissance complète.

Il refuse de modifier les exigences divines pour parvenir à un accord avec Pharaon.

Ces enseignements dépassent le cadre historique de l'Égypte ancienne.

Ils rappellent que la véritable soumission à Dieu ne consiste pas à accepter seulement certaines de ses instructions.

Elle implique la reconnaissance de son autorité et la confiance dans l'accomplissement de sa volonté.

5.20. Synthèse du commentaire

5.20. Synthèse du commentaire

ÉLÉMENT DU RÉCIT	SIGNIFICATION PRINCIPALE	ENSEIGNEMENT
Les ténèbres couvrent l’Égypte	Manifestation de la souveraineté divine	Dieu possède l’autorité sur la création
Les ténèbres durent trois jours	Intensité et prolongation du jugement	Le pouvoir humain ne peut maîtriser l’intervention divine
Les Égyptiens demeurent immobilisés	Paralysie du royaume	La puissance politique possède des limites
Les Israélites disposent de lumière	Distinction établie par Dieu	Dieu demeure fidèle à son peuple
Pharaon propose de retenir les troupeaux	Nouvelle concession incomplète	L’obéissance partielle ne répond pas pleinement à la volonté divine
Moïse refuse le compromis	Fidélité aux instructions reçues	Le service de Dieu ne dépend pas des conditions humaines
Pharaon demeure endurci	Persistance de son opposition	Les avertissements ne produisent pas automatiquement la repentance
Pharaon menace Moïse	Rupture des négociations	L’opposition à Dieu atteint son point culminant
Moïse annonce la fin des entretiens	Préparation du dernier jugement	Le dessein divin poursuit son accomplissement

5.21. Conclusion du commentaire

La neuvième plaie marque une étape décisive dans la confrontation entre l’Éternel et Pharaon.

Les ténèbres qui couvrent l’Égypte pendant trois jours manifestent la souveraineté de Dieu sur la lumière et sur l’ordre de la création.

Elles révèlent également l’impuissance du souverain égyptien devant une autorité qui dépasse son pouvoir.

La lumière conservée dans les habitations israélites souligne la fidélité divine envers le peuple appelé à être délivré.

Cependant, Pharaon demeure endurci.

Sa nouvelle proposition ne constitue pas une véritable obéissance.

Il accepte le départ des familles, mais refuse de laisser partir les troupeaux.

Moïse maintient les exigences divines et rejette ce compromis.

La confrontation s’achève alors sur une menace de mort et sur la rupture des négociations.

La neuvième plaie prépare ainsi l’accomplissement du jugement final.

Elle révèle que la délivrance d’Israël dépend de la puissance et de la fidélité de Dieu, et non des concessions accordées par Pharaon.

Au-delà de son contexte historique, elle rappelle que le Créateur demeure souverain sur la lumière et les ténèbres, que son autorité ne peut être limitée par les puissances humaines et que l’obéissance véritable exige une soumission entière à sa volonté.

6. Conclusion générale - La neuvième plaie d’Égypte : les ténèbres

La neuvième plaie constitue l’ultime avertissement sous la forme d’un jugement frappant l’ensemble du pays avant la mort des premiers-nés. Pendant trois jours, l’Égypte est plongée dans d’épaisses ténèbres, tandis que les Israélites disposent de lumière dans leurs habitations. Ce contraste manifeste la souveraineté de l’Éternel sur la création, sa fidélité envers son peuple et l’impuissance de Pharaon devant sa volonté. Malgré cette manifestation exceptionnelle, le souverain persiste dans son refus et tente une dernière fois d’imposer ses conditions. La rupture des négociations prépare ainsi le jugement décisif et la délivrance d’Israël.

6.1. L’aboutissement d’une succession de jugements

Depuis la première plaie, l’Égypte a été confrontée à des manifestations successives de la puissance divine.

Le Nil, source essentielle de la vie du pays, a été frappé.

Les grenouilles, les moustiques et les insectes ont envahi le territoire.

Les troupeaux ont été atteints.

Les hommes et les animaux ont souffert d’ulcères.

La grêle a détruit une partie des cultures.

Les sauterelles ont dévoré la végétation encore présente.

Enfin, les ténèbres ont couvert le pays pendant trois jours.

Cette progression manifeste l’autorité de Dieu sur différents domaines de la création.

Les eaux, les animaux, les phénomènes atmosphériques, les cultures et la lumière demeurent soumis à sa volonté.

Les plaies ne constituent donc pas seulement une succession de catastrophes.

Elles révèlent progressivement l’identité et la puissance de l’Éternel.

Exode 7.5 annonce que les Égyptiens reconnaîtront que Dieu est l’Éternel lorsqu’il étendra sa main sur leur pays.

Exode 9.16 précise que ces événements doivent manifester sa puissance et faire connaître son nom sur toute la terre.

La neuvième plaie participe à l’accomplissement de cette révélation.

6.2. La lumière appartient au Créateur

La particularité de la neuvième plaie réside dans son objet.

Elle ne frappe pas directement les récoltes, les animaux ou la santé des habitants.

Elle atteint la lumière elle-même.

Or, la lumière appartient aux réalités fondamentales de la création.

Genèse 1.3-5 présente Dieu comme celui qui fait apparaître la lumière et la distingue des ténèbres.

Exode 10.21-23 manifeste que cette autorité demeure entière.

Le Créateur possède le pouvoir de plonger l’Égypte dans l’obscurité.

Aucune autorité humaine ne peut empêcher l’accomplissement de sa parole.

Dans le contexte religieux égyptien, où le soleil occupait une place majeure, ce jugement possède une portée particulièrement forte.

Il manifeste que la lumière ne dépend pas ultimement des divinités solaires honorées dans le pays.

Elle demeure soumise à l’Éternel.

6.3. La distinction entre Israël et l’Égypte

L’un des éléments les plus remarquables du récit concerne la différence établie entre les deux populations.

Les Égyptiens demeurent dans les ténèbres.

Les Israélites disposent de lumière dans leurs habitations.

Cette distinction manifeste la fidélité de Dieu envers son peuple.

Elle s’inscrit dans la continuité des protections déjà observées lors des plaies précédentes.

Le pays de Gosen avait été préservé de certains jugements (Exode 8.18-19 ; Exode 9.26).

Les troupeaux israélites avaient également été distingués des troupeaux égyptiens (Exode 9.4-7).

La neuvième plaie confirme que Dieu peut exercer son jugement tout en préservant ceux qu’il a décidé de délivrer.

Cette protection appartient à l’accomplissement de l’alliance annoncée aux patriarches.

Dieu avait promis à Abraham que ses descendants seraient délivrés après une période d’oppression dans un pays étranger (Genèse 15.13-14).

Les événements de l’Exode manifestent progressivement l’accomplissement de cette promesse.

6.4. L’échec des compromis proposés par Pharaon

Après les ténèbres, Pharaon accepte que les Israélites partent avec leurs enfants.

Cependant, il exige que leurs troupeaux demeurent en Égypte (Exode 10.24).

Cette proposition constitue une concession supplémentaire.

Elle demeure néanmoins insuffisante.

Moïse rappelle que les animaux sont nécessaires au service de l’Éternel.

Il affirme qu’aucun troupeau ne restera en Égypte (Exode 10.25-26).

Cette réponse révèle une vérité essentielle.

La délivrance demandée par Dieu ne peut être limitée par les conditions imposées par Pharaon.

Le souverain cherche à conserver une partie de son autorité.

Moïse demeure fidèle aux instructions reçues.

L’opposition entre les deux hommes ne concerne donc pas seulement les modalités pratiques d’un départ.

Elle porte sur la reconnaissance de l’autorité divine.

Pharaon veut continuer à décider.

Moïse affirme que la volonté de Dieu doit être pleinement accomplie.

6.5. L’endurcissement persistant de Pharaon

Exode 10.27 rapporte que l’Éternel endurcit le cœur de Pharaon.

Le souverain refuse toujours de laisser partir les Israélites.

Cette déclaration intervient après une longue succession de jugements et d’avertissements.

Pharaon a constaté la puissance divine.

Il a demandé à plusieurs reprises l’intercession de Moïse.

Il a reconnu ponctuellement sa faute.

Il a proposé différentes concessions.

Cependant, aucune de ces réactions n’a conduit à une obéissance véritable et durable.

Le récit souligne ainsi la gravité de l’endurcissement.

Les manifestations de la puissance divine ne produisent pas automatiquement la repentance.

Pharaon demeure responsable de sa résistance, tandis que Dieu conserve sa souveraineté sur le déroulement des événements.

La neuvième plaie confirme que le refus du souverain persiste jusqu’à l’approche du jugement final.

6.6. La rupture définitive des négociations

La dernière entrevue entre Moïse et Pharaon marque une aggravation considérable de leur confrontation.

Pharaon ne se contente plus de refuser les exigences divines.

Il menace Moïse de mort s’il revient devant lui (Exode 10.28).

Moïse répond qu’il ne reverra plus son visage (Exode 10.29).

Cette déclaration annonce la fin des négociations.

Le récit se poursuit cependant avec l’annonce de la dernière plaie en Exode 11.1-8.

La continuité narrative permet de comprendre cette annonce comme appartenant à la même audience finale.

La confrontation ne sera plus résolue par de nouvelles concessions.

Le jugement contre les premiers-nés conduira finalement à la sortie d’Égypte.

6.7. Une préparation au jugement des premiers-nés

La neuvième plaie possède une fonction particulière dans la progression du récit.

Elle précède immédiatement le jugement le plus grave.

Après trois jours de ténèbres, Pharaon refuse encore de laisser partir Israël.

Le dernier jugement est alors annoncé.

Exode 11.4-6 présente la mort des premiers-nés comme un événement qui provoquera un grand cri dans tout le pays.

Exode 12.29-30 rapporte son accomplissement.

Cette succession souligne la gravité de la résistance persistante de Pharaon.

Elle manifeste également que la délivrance d’Israël dépend de l’intervention souveraine de Dieu.

Le départ du peuple ne résultera pas d’un compromis négocié.

Il interviendra après l’accomplissement du jugement annoncé.

6.8. La portée spirituelle de la neuvième plaie

La neuvième plaie possède une portée qui dépasse le cadre historique de l’Égypte ancienne.

Elle rappelle d’abord que la création demeure soumise à son Créateur.

La lumière, les ténèbres et les phénomènes naturels ne constituent pas des puissances indépendantes de Dieu.

Elle enseigne également que les autorités humaines possèdent des limites.

Pharaon pouvait imposer sa volonté à ses sujets.

Il ne pouvait cependant empêcher l’accomplissement des jugements divins.

Le récit souligne aussi la fidélité de Dieu envers son peuple.

Alors que les Égyptiens demeuraient dans les ténèbres, les Israélites disposaient de lumière.

Enfin, il montre que l’obéissance ne peut être remplacée par des concessions partielles.

Pharaon acceptait certaines exigences, mais refusait toujours la libération complète.

Moïse, au contraire, demeurait fidèle à la mission reçue.

La neuvième plaie rappelle ainsi que la véritable reconnaissance de Dieu implique la soumission à sa volonté.

6.9. De la lumière de la création à la lumière du salut

La lumière occupe une place importante dans l’ensemble de l’Écriture.

Elle apparaît dès le commencement de la création (Genèse 1.3-5).

Elle devient une image de la direction et du salut de Dieu (Psaume 27.1 ; Psaume 119.105).

Les prophètes annoncent la lumière divine se levant sur son peuple (Esaïe 60.1-2).

Dans le Nouveau Testament, Jésus se présente comme la lumière du monde (Jean 8.12).

Jean 1.4-5 affirme que la vie était en lui et que cette vie était la lumière des hommes.

Enfin, Apocalypse 21.23 annonce que la nouvelle Jérusalem sera éclairée par la gloire de Dieu.

Apocalypse 22.5 précise qu’il n’y aura plus de nuit.

Ces passages ne possèdent pas tous la même fonction.

La lumière physique de la création, celle conservée dans les habitations israélites et la lumière spirituelle du salut doivent être distinguées.

Cependant, ils révèlent une continuité théologique.

Le Dieu qui a créé la lumière est également celui qui conduit son peuple vers la délivrance et révèle le salut en Jésus-Christ.

La neuvième plaie participe à cette révélation de la souveraineté divine.

6.10. Conclusion finale

La neuvième plaie d’Égypte constitue un moment décisif dans l’histoire de la délivrance d’Israël.

Pendant trois jours, les ténèbres couvrent le pays.

Les Égyptiens ne peuvent plus poursuivre normalement leurs activités.

Les Israélites disposent cependant de lumière dans leurs habitations.

Ce contraste manifeste la souveraineté de Dieu sur la création et sa fidélité envers le peuple qu’il a choisi de délivrer.

Malgré cette manifestation exceptionnelle, Pharaon demeure endurci.

Il propose une nouvelle concession, mais refuse toujours de laisser partir les troupeaux.

Moïse rejette cette restriction et maintient les exigences divines.

La confrontation se termine par une menace de mort et par la rupture des négociations.

La neuvième plaie prépare ainsi le jugement contre les premiers-nés et la sortie d’Égypte.

Elle révèle que la puissance humaine ne peut empêcher l’accomplissement de la volonté divine.

Elle rappelle également que les avertissements répétés ne produisent pas nécessairement une véritable repentance.

Enfin, elle souligne que la délivrance d’Israël repose sur la fidélité et la souveraineté de l’Éternel.

Le Dieu qui a fait apparaître la lumière au commencement demeure souverain sur les ténèbres, sur les nations et sur l’histoire. Aucun pouvoir humain ne peut empêcher l’accomplissement de ses promesses.

LEXIQUE

La déesse Maât — La Maât est l’un des concepts les plus fondamentaux de toute la civilisation égyptienne. Pour comprendre la confrontation entre Moïse et Pharaon, il est essentiel de comprendre ce que représente la Maât, car Pharaon se voit comme son garant.
INF261 · https://schilo.org/inf261-la-deesse-maat/

La souveraineté absolue de Dieu — Il y a un lien très fort entre ces deux affirmations, Apocalypse 1.18 et Daniel 2.21, et c’est même l’un des fils rouges qui relie l’Apocalypse et Daniel : la souveraineté absolue de Dieu sur l’histoire humaine. Apocalypse 1 : Dieu est « celui qui est, qui était et qui vient » (Apocalypse 1.4 et Apocalypse 1.8).
INF234 · https://schilo.org/inf234-la-souverainete-absolue-de-dieu/

YHWH — Le tétragramme YHWH est le nom propre de Dieu utilisé dans la Bible hébraïque. Nom de Dieu : YHWH est considéré comme le nom le plus sacré de Dieu dans le judaïsme.
INF038 · https://schilo.org/inf038-yhwh/

POUR ALLER PLUS LOIN

ANNEXE	ANX216 – Les ténèbres dans l’ensemble de la révélation biblique https://schilo.org/anx216-les-tenebres-dans-lensemble-de-la-revelation-biblique/
ANNEXE	ANX217 – Le culte solaire dans l’Égypte ancienne et la signification de la neuvième plaie https://schilo.org/anx217-le-culte-solaire-dans-legypte-ancienne-et-la-signification-de-la-neuvieme-plaie/
ANNEXE	ANX218 – Les explications naturelles des trois jours de ténèbres : hypothèses et limites https://schilo.org/anx218-les-explications-naturelles-des-trois-jours-de-tenebres-hypotheses-et-limites/
ANNEXE	ANX219 – La lumière dans les habitations israélites : protection divine et distinction entre Israël et l’Égypte https://schilo.org/anx219-la-lumiere-dans-les-habitations-israelites-protection-divine-et-distinction-entre-israel-et-legypte/
ANNEXE	ANX220 – Les concessions successives de Pharaon : les limites du compromis face à la volonté divine https://schilo.org/anx220-les-concessions-successives-de-pharaon-les-limites-du-compromis-face-a-la-volonte-divine/
ANNEXE	ANX221 – L’endurcissement du cœur de Pharaon : souveraineté divine et responsabilité humaine https://schilo.org/anx221-lendurcissement-du-coeur-de-pharaon-souverainete-divine-et-responsabilite-humaine/
ANNEXE	ANX222 – De la neuvième à la dixième plaie : la rupture des négociations et l’annonce du jugement final https://schilo.org/anx222-de-la-neuvieme-a-la-dixieme-plaie-la-rupture-des-negociations-et-lannonce-du-jugement-final/
ANNEXE	ANX223 – La neuvième plaie dans l’ensemble des dix plaies d’Égypte : progression, structure et signification https://schilo.org/anx223-la-neuvieme-plaie-dans-lensemble-des-dix-plaies-degypte-progression-structure-et-signification/
THÈME	Exode et confrontation avec Pharaon https://schilo.org/theme/exode-et-confrontation-avec-pharaon/
THÈME	Histoire biblique https://schilo.org/theme/histoire-biblique/
SÉRIE	Plaies d'Égypte https://schilo.org/serie/plaies-degypte/
ÉTUDE PRÉCÉDENTE	PLA010 - La neuvième plaie d’Égypte : les ténèbres https://schilo.org/pla010-la-neuvieme-plaie-degypte-les-tenebres/
ÉTUDE SUIVANTE	PLA011 - La dixième plaie d’Égypte : la mort des premiers-nés et la première Pâque https://schilo.org/pla011-la-dixieme-plaie-degypte-la-mort-des-premiers-nes-et-la-premiere-paque/

GENÈSE 49.10

« Le sceptre ne s'éloignera pas de Juda, ni le bâton de commandement d'entre ses pieds, jusqu'à ce que vienne Schilo, et que les peuples lui obéissent. »

Pourquoi « Schilo » ?

Le terme « Schilo » apparaît dans la Genèse, au sein de la bénédiction de Jacob sur ses fils. Il est généralement traduit par « celui à qui cela appartient » ou « celui qui doit venir » — une prophétie messianique qui annonce un personnage issu de la tribu de Juda, à qui les peuples du monde obéiront. Pour nous, ce nom symbolise notre conviction centrale : Jésus est ce Schilo — le Messie annoncé, fils de David, fils d'Abraham, vers qui pointent toutes les Écritures. Notre site porte ce nom en hommage à cette prophétie et à Celui qu'elle désigne.

SOURCES ET DROITS

Cette étude : © 2026 Schilo — Tous droits réservés. Source : https://schilo.org/pla010-la-neuvieme-plaie-degypte-les-tenebres-academique/, exportée le 10/11/2026. La version en ligne peut avoir été complétée depuis.